Industrie, Sciences et Technologie Canada
Industry, Science and Technology Canada

MEIR et MEST

Rapport annuel 1988-1989

Canada

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990
N° au cat. : C1-1989
ISBN 0-662-57199-1
PU 3329

HC111/.A3
Canada. Dept. of Regional
Canada. Dept. of Regional
Industrial Expansion and
ALDR 1988/89 ISTC

DATE DUE - DATE DE RETOUR

NOV 14 1991	
DEC 10 1991	
JAN 15 1992	
MAY 14 1993	
MAY - 3 2007	
JUN 18 2010	

ISTC 1551 (8/88)

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
134430

MEIR et MEST

Rapport annuel 1988-1989

Son Excellence
Le très honorable Ramon John Hnatyshyn, C.P., C.C., C.M.M., C.D.
Gouverneur général du Canada

Votre Excellence,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Ce rapport est un compte rendu des activités du Ministère pour l'année financière 1988-1989 et fait état des changements apportés à l'organisme et aux programmes à la suite du projet de loi visant la création d'Industrie, Sciences et Technologie Canada. A l'annexe E, il est présenté un sommaire du rapport annuel du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, la composante à vocation scientifique du nouveau ministère.

Je vous prie d'agréer, Votre Excellence, l'expression de ma très haute considération.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale,

Harvie Andre

Table des matières

Aperçu 1

État financier 3

Administration centrale 5

Programmes de développement et investissements 6
Industrie et Technologie 10
Programmes économiques des autochtones 15
Politique 16
Tourisme 22
Finances, Gestion du personnel et Administration 24

Régions 27

Terre-Neuve 29
Île-du-Prince-Édouard 31
Nouvelle-Écosse 32
Nouveau-Brunswick 34
Québec 35
Ontario 37
Manitoba 40
Saskatchewan 41
Alberta 43
Colombie-Britannique 44
Territoires du Nord-Ouest 46
Yukon 47

Annexes 49

Subventions et contributions selon la région 50
Subventions et contributions selon le programme 51
Programme de développement industriel et régional 52
Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense 53
Programme de développement économique des autochtones 54
Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) 55
Ententes auxiliaires en vertu des ententes de développement économique et régional 56
Loi sur les prêts aux petites entreprises 58
Ententes auxiliaires conclues aux termes des EDER et des ECD en vigueur en 1988-1989 59
Vue d'ensemble 60
Rapport annuel 1988-1989 du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie 62

Aperçu

Au sein de l'administration fédérale, le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR), qui connaît actuellement une période de réorganisation, est au coeur des dossiers économiques canadiens qui touchent les secteurs de l'industrie, du commerce et du tourisme. Au Québec et en Ontario, il est aussi au premier plan de toutes les initiatives fédérales menées au chapitre de l'expansion économique régionale.

Au cours de l'exercice, les plus importantes initiatives du Ministère portaient sur le regroupement des principaux secteurs du Ministère et du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie (MEST) pour former un nouveau ministère : Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC). Au nombre de ces initiatives, soulignons les études et les rapports préparés par divers groupes de travail du Ministère, les consultations menées auprès des associations nationales de gens d'affaires, les rencontres de la haute direction et des cadres supérieurs, et enfin la rédaction de l'ébauche du projet de loi visant la création d'ISTC.

Conformément aux dispositions habilitantes énoncées dans le projet de loi déposé à la Chambre des communes, les activités du nouveau ministère refléteront un changement d'orientation majeur et porteront principalement sur une collaboration plus étroite pour relever les défis dans le domaine des sciences et de la technologie.

En vertu de son mandat, ISTC doit veiller à :

- l'établissement de politiques favorables au climat des affaires, politiques liées notamment à l'innovation et aux besoins particuliers de certains secteurs;
- l'élaboration et à l'exécution de politiques, de programmes et de services, en collaboration avec les milieux industriels;
- l'adoption de mesures permettant de consolider ses compétences et ses sources de renseignements sur l'industrie et la technologie;
- l'examen attentif des problèmes et des préoccupations des petites et moyennes entreprises (PME) et des nouveaux entrepreneurs, accordant une grande importance aux initiatives visant à aider ces entreprises à innover et à appliquer la technologie actuelle.

Les modifications apportées à l'ensemble du Ministère reflètent l'intérêt soutenu accordé à trois facteurs clés du redressement de l'économie dans les régions, à savoir, le tourisme, la petite entreprise et le développement des collectivités autochtones.

La Direction générale du développement des marchés de Tourisme Canada a lancé d'importantes campagnes de publicité et de relations publiques visant l'essor du secteur touristique sur les principaux marchés étrangers du Canada, soit les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, le Japon et la République fédérale d'Allemagne. Au cours de l'exercice, l'industrie touristique canadienne a connu une année record, les touristes venus de l'étranger ayant dépensé 6,7 milliards de dollars au Canada, une hausse de plus de 6 p. 100 par rapport à l'année précédente.

L'aide à la petite entreprise a de nouveau fait l'objet d'une attention particulière du Ministère. En 1988-1989, ce dernier a fondé le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise pour seconder le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme), principal porte-parole de la petite entreprise auprès du Cabinet.

Le 16 août 1988, le Bureau a annoncé l'adoption de la Politique nationale de l'entrepreneurship, dont les deux principaux objectifs ont été poursuivis au cours de l'exercice.

En vertu du premier objectif, le Comité fondateur de l'Institut national de développement de l'entrepreneurship a été mis sur pied. Cet organisme à but non lucratif du secteur privé bénéficiera de contributions fédérales de l'ordre de 2 millions de dollars en cinq ans afin de promouvoir et d'encourager l'esprit d'entreprise et de stimuler la création d'entreprises. Aux termes du second objectif, le Réseau des possibilités d'investissements au Canada a été lancé le 17 janvier 1989. Ce service de liaison financière du secteur privé sert à favoriser les relations entre entrepreneurs et investisseurs.

Le Secteur des programmes économiques des autochtones joue au Ministère un rôle de premier plan pour contribuer à l'expansion économique et commerciale de tous les Métis, Inuit, Indiens inscrits et Indiens non inscrits du Canada.

Ce secteur administre également le Programme de développement économique des autochtones, octroyant des contributions financières directes aux entreprises autochtones et aux programmes de développement économique qui leur sont destinés. Aux termes de ce programme dont le mandat se terminait en 1988-1989, 281 projets ont été approuvés, représentant des engagements financiers totalisant 84,1 millions de dollars.

Dans l'ensemble de ses activités, le Ministère entretient d'étroites relations avec l'industrie, les syndicats, les milieux universitaires et d'autres ministères dans un effort soutenu pour maintenir un climat de coopération entre les principaux joueurs de l'économie canadienne.

Ce climat contribue également à attirer les investisseurs. A cet effet, Investissement Canada, qui fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du Ministre, collabore étroitement avec les fonctionnaires du Ministère afin de fournir à tous les éventuels investisseurs des services appropriés.

Expansion industrielle

Le Secteur de l'industrie et de la technologie correspond à l'ancien Secteur de la mise en valeur de l'industrie. Cette nouvelle appellation tend à refléter les changements inhérents à la création d'ISTC. Ses programmes visent à consolider la compétitivité de l'industrie canadienne sur les marchés extérieurs grâce à une meilleure connaissance des données sectorielles; à accroître les débouchés pour l'industrie canadienne, au pays comme à l'étranger; à promouvoir les nouveaux investissements et les techniques de pointe; et enfin à tirer le meilleur parti des perspectives de développement et de retombées industrielles issues des achats publics.

Au nombre des réalisations marquantes destinées à appuyer ces objectifs, notamment dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, citons la publication de quelque 120 fascicules de la série *Profil de l'industrie* en 1988-1989 et au cours de l'exercice suivant.

La Direction générale de l'aérospatiale, de la défense et des retombées industrielles a appuyé des initiatives totalisant 248,5 millions de dollars, une augmentation par rapport aux 232,8 millions versés au cours de l'exercice précédent. Fait plus important à signaler, près de 150 millions, soit plus de 60 p. 100 de cette somme, ont été affectés à la recherche et au développement (R-D). En outre, plusieurs protocoles d'entente ont été signés avec de grandes sociétés des secteurs de l'aérospatiale et de la défense. Ces protocoles sont essentiels à l'établissement d'une saine relation entre le gouvernement et les milieux d'affaires et servent souvent de base à une longue collaboration, permettant ainsi au Ministère de servir avec efficacité sa clientèle.

Cette année encore, le Ministère a souligné l'extraordinaire succès remporté par des entreprises et des organismes canadiens, en décernant à certains le prestigieux Prix Canada pour l'excellence en affaires. Le 14 septembre 1988, lors d'une cérémonie organisée à Ottawa, a eu lieu la remise officielle de 38 Prix, soit 9 palmes d'or, 9 d'argent et 20 de bronze, dans les catégories suivantes : Productivité, Commercialisation, Entrepreneurship, Collaboration ouvrière-patronale, Innovation, Invention, Design industriel et Petite Entreprise.

Tel qu'indiqué ci-dessus, le Ministère continue d'être au premier plan des initiatives de développement régional au Québec et en Ontario, alors que, dans la région de l'Atlantique et dans l'Ouest canadien, ces initiatives relèvent de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

État financier

Expansion industrielle régionale

ÉTAT DES DÉPENSES	Exercice 1988-1989	(en milliers de dollars)
Fonctionnement et immobilisations		232 686
SUBVENTIONS		
Programme de développement économique des autochtones		873
Organismes sans but lucratif pour favoriser la coopération et le développement économiques		500
Prix Canada pour l'excellence en affaires		135
Programme spécial pour la région de Thetford-Mines		1 000
Programme spécial pour la région de Laprade		8 000
Conseil des projets de développement de Moncton		1 000
Fonds de relance économique Inc.		1 000
Société royale du Canada		500
CONTRIBUTIONS		
Loi sur le développement industriel et régional et engagements en vigueur en vertu de programmes antérieurs abolis		195 673
Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense		248 583
Ententes auxiliaires en vertu des Ententes de développement économique et régional et des Ententes-cadres de développement avec les provinces		165 114
Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)		13 524
Programme d'aide aux constructeurs de navires		11 228
Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest		447
Organismes sans but lucratif et activités commerciales en vue d'appuyer le tourisme		457
Programme de développement du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie		4 030
Programme de développement économique des autochtones		59 953
Système d'automatisation de la marche des trains		668
Règlement pour un renouveau industriel canadien		41 943
The Innovation and Entrepreneurial Management Corporation of Canada Inc. et Société en commandite pour la création d'entreprises		1 269
Programme de rationalisation des chantiers navals de l'Ontario		5 005
GMC/Suzuki		6 805
Programme Entreprise Atlantique		1 071
Producteurs indépendants de bardeaux de la vallée du Fraser		1 923
Pétromont Inc.		12
Marine Industrie Limitée		73 587
Institut canadien du cuir et de la chaussure		433
Programme de mise en valeur de la technologie et Programme de recherche des possibilités technologiques en Europe		9 180
Fonds de développement du nord de l'Ontario		2 857
Programme de la microélectronique et du développement des systèmes		2 129
Programme de réduction des pluies acides		16 321
Tricot Domino		24
Programme spécial pour la région de Thetford-Mines		299
Programme spécial pour la région de Laprade		9 764
Organismes sans but lucratif pour favoriser la coopération et le développement économiques		234
Plan de développement de l'est du Québec		944
Conseil économique des provinces de l'Atlantique		100

	(en milliers de dollars)
Massachusetts Institute of Technology	48
Conseil commercial Canada-Chine	145
Engagements en vigueur en vertu du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre	312
Specialty Shippers	5 518
Hawker Siddeley Canada Inc.	3 153
Programme des industries de services	120
Programme fédéral d'aide aux entreprises du centre de l'Ontario, frappées par la tornade	4
Springhill Farms Ltd.	175
Usine de pâtes de Matane (Québec)	2 139
Centre d'arbitrage commercial	125
General Discovery and Supply Company Ltd.	228
Penticton Trade and Convention Centre	300
Politique nationale de l'entrepreneurship	566
Centre de Création d'entreprises d'Alma Inc.	500
Association canadienne des industries maritimes	27
Association canadienne des entreprises de géométique	45
Nygard International Ltd.	308
Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec	865
Lavalin Inc. — Hawker Siddeley Trenton Works	2 150
(S) Obligations en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*	18 204
(S) Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises	485
Total des subventions et des contributions	**934 236**
Total du budgétaire	**1 166 922**

ÉTAT DES RECETTES

RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS	
Société canadienne des postes	3 882
Programme d'expansion des entreprises	115
Programme de développement industriel et régional	211
Conseil de développement de la région de l'Atlantique	381
Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique	11 003
Ententes sur les zones spéciales et sur les routes	9 958
Services et frais de services	**7 620**
Remboursement des dépenses des années précédentes	**42 313**
Redressement par rapport aux comptes à payer à la fin du précédent exercice financier (CAPAFE)	**5 343**
Autres recettes non fiscales	**4 750**
Total – Recettes*	**85 576**

* Conformément aux méthodes comptables en usage dans l'administration fédérale, les montants indiqués dans la section *Recettes* ont été crédités au Fonds du revenu consolidé.

ADMINISTRATION CENTRALE

Programmes de développement et investissements

Le Secteur des programmes de développement et investissements assure la gestion des programmes, des services à l'entreprise, des activités internationales et des activités des bureaux régionaux. Il est appelé à définir les principales orientations du Ministère au chapitre des services à l'entreprise; à jouer le rôle de conseil dans le cadre des activités internationales liées au commerce, à l'investissement et à la technologie; à appuyer les activités des bureaux régionaux; à administrer les programmes d'assurance-crédit et de recouvrement du Ministère; à faire des recommandations sur les sociétés d'État relevant du Ministre; et à voir à la conception et à l'adoption de modalités pour la mise en oeuvre des programmes.

Services à l'entreprise

La Direction générale des services à l'entreprise, qui regroupe la plupart des services destinés au secteur industriel, est chargée de commercialiser et d'offrir divers services pour aider les entreprises à accroître leurs ventes et leur productivité, à trouver de nouveaux débouchés et à évaluer de nouvelles possibilités de production. Au nombre de ces services, signalons le Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires (RADAR), le Service de renseignements commerciaux, les Comparaisons inter-entreprises et les Prix Canada pour l'excellence en affaires.

Parmi les réalisations de 1988-1989, citons :

- l'augmentation du nombre d'abonnés au RADAR (6 800), la réponse à 2 000 demandes d'information, la publication de rapports RADAR (notamment de données sur les marchés d'exportation aux États-Unis, selon l'État et la capacité de R-D, et indiquant même un numéro de télécopieur), la publication des noms des gagnants du Prix Canada pour l'excellence en affaires dans les répertoires du RADAR ainsi que l'amélioration du Réseau pour mettre en mémoire et à jour le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises;
- la remise officielle, à l'occasion d'une cérémonie organisée à Ottawa, le 14 septembre 1988, de 38 Prix Canada pour l'excellence en affaires (soit 9 palmes d'or, 9 d'argent et 20 de bronze) dans les catégories suivantes : Productivité, Commercialisation, Entrepreneurship, Collaboration ouvrière-patronale, Innovation, Invention, Design industriel et Petite entreprise;
- la mise à jour d'une série de profils sur les importations pour identifier et cibler les sociétés étrangères intéressées à investir et à échanger des technologies avec des entreprises canadiennes; la réorganisation du service d'analyse des importations pour offrir aux entreprises canadiennes une analyse détaillée des marchés américain et canadien; d'importants changements de modalités à la suite de consultations avec les directions générales intéressées aux divers secteurs industriels, pour assurer une meilleure diffusion des renseignements commerciaux auprès de personnes qui occupent des postes de commande au Canada; enfin, un appui plus soutenu pour stimuler les investissements et l'échange de technologie, grâce à la préparation d'une centaine de rapports liés à des produits en particulier et à un service de renseignements commerciaux s'adressant à quelque 2 500 entreprises et organismes publics canadiens;
- le service de Comparaisons inter-entreprises portant sur plusieurs secteurs industriels, dont la fabrication — pièces d'automobile, mobilier de maison, matériel d'impression et d'emballage, maisons modulaires; l'envoi de rapports spéciaux d'évaluation du rendement à plus de 225 sociétés participantes, suivi de rencontres avec la direction de ces entreprises; l'informatisation de ce programme, permettant pour la première fois le traitement électronique de toutes les données; enfin, la première comparaison internationale regroupant quelque 65 manufacturiers canadiens et une dizaine de fabricants européens de mobilier de maison.

Affaires internationales

Afin d'appuyer le Ministère dans ses activités pour accroître l'excellence scientifique ainsi que la compétitivité du Canada sur les marchés extérieurs, la Direction générale des affaires internationales établit des priorités et propose des lignes d'action pour mieux délimiter les possibilités qui s'offrent sur la scène internationale dans les domaines de l'investissement, du commerce, de la technologie et de la recherche. Elle s'occupe également de développer des méthodes et des réseaux de collecte de données sur les marchés extérieurs pour aider les entreprises canadiennes

lors de négociations avec des sociétés et des gouvernements étrangers en vue de conclure des ententes commerciales.

Le système de planification stratégique en matière de commerce, d'investissement et de technologie mis en place par la Direction générale permet de définir la nature, d'établir les priorités et d'assurer la coordination des activités internationales de tous les bureaux régionaux, menées en étroite collaboration avec les missions d'Affaires extérieures Canada.

La Direction générale a cherché à promouvoir le Programme d'apports technologiques et le Programme de développement des investissements. En outre, elle a mis au point des méthodes pour identifier les possibilités en matière d'investissements et de technologie et a publié à cet effet plusieurs documents. Enfin, elle a organisé des missions commerciales en provenance ou à destination de l'étranger.

La Direction générale des affaires internationales a donné suite à ses initiatives de coopération industrielle en Europe et en Asie en portant une attention toute particulière aux activités scientifiques et technologiques, notamment en Chine, en Corée du Sud, aux États-Unis, en France, en Italie, au Japon, en Thaïlande et en République fédérale d'Allemagne.

En outre, la Direction générale a participé activement à la conclusion de nombre d'ententes internationales touchant la coopération industrielle ainsi que les sciences et la technologie.

Le personnel a conseillé divers ministères au sujet de 1 010 dossiers portant sur des industries actives sur les marchés internationaux. Le nombre de cas en appel par suite de l'adoption de la classification tarifaire prévue par le Système harmonisé a continué d'augmenter. Par décret, la période pendant laquelle l'industrie canadienne pourra recevoir une aide a été prolongée jusqu'au 30 juin 1990.

Planification, coordination et affaires régionales

La Direction générale de la planification, de la coordination et des affaires régionales conseille le sous-ministre adjoint en matière de politique, coordonne les activités liées aux ressources et à la planification pour le compte du Secteur et des bureaux régionaux et seconde le sous-ministre adjoint pour assurer les services de gestion dans les bureaux régionaux.

Au nombre des réalisations au cours de l'exercice, signalons l'examen complet des activités du Secteur dans les régions, à la lumière du nouveau mandat du Ministère; l'établissement de cadres en matière de ressources humaines et financières et leur réorganisation; la préparation d'un énoncé sur les priorités stratégiques; enfin, une aide pour la création d'équipes sectorielles au Ministère.

Investissements de l'État et garanties

La Direction de l'assurance-crédit et des recouvrements a contrôlé de très près la gestion d'un portefeuille composé de 33 principaux comptes de prêts assurés, d'une valeur de 147 millions de dollars, qui ont été consentis par des bailleurs de fonds. Le personnel a traité avec les clients menacés d'insolvabilité ou confrontés à des difficultés financières. En outre, cette direction a tenté de recouvrer d'importantes sommes dues à l'État, par suite d'engagements non respectés de certaines entreprises, dans le cadre d'accords de contribution totalisant 76 millions.

La Direction a par ailleurs évalué les demandes soumises en vertu du programme d'assurance-crédit visant à aider les compagnies aériennes à se procurer des appareils de type DHC-8 de la société de Havilland; elle a de plus fait des recommandations au Ministre à cet égard. Dans le cadre de ce programme, les engagements en cours de l'État aux termes de l'assurance-crédit et de l'assurance crédit-bail, totalisent 549 millions de dollars pour 40 projets liés à l'achat ou à la location de 72 appareils.

La Direction générale des investissements de l'État et garanties a aussi administré les activités liées à l'application de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, destinée à aider les petites entreprises à obtenir, de prêteurs désignés, des prêts à moyen terme pour financer certaines valeurs immobilisées. Ce programme prévoit le dédommagement partiel de pertes subies par des prêteurs sur des prêts administrés par quelque 8 500 établissements de crédit. En tout, 17 726 prêts représentant 682,7 millions de dollars ont été accordés, soit une diminution de 5 p. 100 du nombre de prêts et une augmentation de 1,3 p. 100 de leur valeur totale, comparativement à l'année précédente.

C'est le Québec qui vient en tête des bailleurs de fonds, avec 5 385 prêts totalisant 215,5 millions de dollars, suivi de près par l'Ontario, avec 5 325 prêts totalisant 225,2 millions. Les droits d'enregistrement de 1 p. 100 perçus par l'État

pour l'établissement du dossier ont rapporté 6,9 millions de dollars en 1988-1989. Cette année encore, ce sont principalement les entreprises de services qui ont eu recours à ces fonds, 42 p. 100, suivies des commerces de détail, 22 p. 100. En outre, de nombreuses réclamations pour cause de pertes ont été examinées et les paiements admissibles effectués, tandis qu'une action subrogatoire a été prise en vue de recouvrer certaines créances.

La Division des investissements de l'État a de nouveau aidé le Ministre à élaborer des stratégies à l'intention de la Banque fédérale de développement (BFD), de la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO) et de la Société canadienne de brevets et d'exploitation Limitée (SCBEL). La Division a aussi travaillé aux derniers détails de la privatisation de Pêcheries Canada Inc.

Au nombre des activités marquantes, citons l'examen exhaustif des choix offerts à la BFD pour répondre le mieux possible aux besoins de la petite entreprise. Cette société d'État compte 77 succursales et 5 bureaux régionaux au pays et administre un portefeuille de prêts de l'ordre de 2,4 milliards de dollars.

Le personnel a secondé le Ministre pour assurer le transfert de la Division du développement industriel de DEVCO, le 1er décembre 1988, à la toute nouvelle Société d'expansion d'Entreprise Cap-Breton, qui relève du ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). Il a par ailleurs contribué à consolider la position de la Société d'expansion dans le cadre des activités d'exploitation minière qui lui sont toujours confiées.

La politique régissant la SCBEL a fait l'objet d'un examen afin de redéfinir le rôle de cet organisme en prévision de la création d'ISTC et du nouveau plan d'action envisagé par ce ministère dans le cadre d'InnovAction. Cette société d'État voit à l'administration des activités fédérales et des universités en matière d'innovation technologique et cherche à en tirer le meilleur parti.

Grâce aux initiatives de la Division, ces trois importantes sociétés d'État, dont l'actif global se chiffre à plus de 3 milliards de dollars et qui emploient au-delà de 4 500 personnes, continueront de poursuivre les objectifs généraux de l'État à titre d'actionnaires.

Programmes

La Direction générale des programmes s'occupe d'orienter, de coordonner et de rationaliser toutes les activités liées aux programmes subventionnés du Ministère. Chargée de l'ensemble des questions de planification, de conception et de législation ainsi que des services d'information relatifs aux programmes, elle établit en outre la procédure administrative à suivre, fournit les systèmes intégrés de gestion et offre un service de secrétariat aux différents comités supérieurs du Ministère.

A l'annexe B, il est présenté une liste des secteurs d'activité ayant bénéficié des principaux programmes administrés par le Ministère en 1988-1989; ces secteurs ont été regroupés selon :

- la province et les principaux groupes industriels, pour l'ensemble des programmes;
- l'élément de planification, dans le cas du Programme de développement industriel et régional (PDIR);
- le sous-programme, dans le cas du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD), du Programme de développement économique des autochtones (PDEA) et du programme spécial lié à la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA);
- le secteur d'activité dans le cadre des ententes auxiliaires découlant des Ententes de développement économique et régional (EDER);
- les prêts consentis, aux termes de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*.

Le PDIR a pris fin le 30 juin 1988. Bien que les déboursés prévus par ce programme aient été parmi les plus importants du Ministère au cours de l'exercice, les initiatives portaient avant tout sur le développement et l'exécution de nouveaux programmes visant à développer et à appliquer les plus récentes technologies, conformément au nouveau mandat d'ISTC.

Ces nouveaux programmes visent à améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne, principalement par la valorisation de la technologie, des travaux conjoints de R-D et la mise en place de réseaux stratégiques.

Au nombre des activités de 1988, citons l'Initiative des campagnes sectorielles, le Programme des technologies stratégiques, le Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier et le Programme de développement de technologies environnementales pour le fleuve Saint-Laurent. Dans les années à venir, ces initiatives se partageront une part accrue des activités et du budget du Ministère.

L'annexe C donne un aperçu des ententes auxiliaires en vigueur en 1988-1989, conclues aux termes des Ententes de développement économique et régional (EDER) et des Ententes-cadres de développement (ECD) relevant des attributions du Ministère.

En 1987, le Ministère a remis à l'APECA l'administration de la plupart des ententes auxiliaires conclues dans les quatre provinces de l'Atlantique, exception faite des ententes auxiliaires portant sur le tourisme et sur certains secteurs. Par ailleurs, la majorité des ententes auxiliaires conclues par le Ministère dans les provinces de l'Ouest font désormais partie des attributions du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien (MDEO), sauf les ententes auxiliaires sur le tourisme, le développement du Nord, les sciences et la technologie.

En vertu de son nouveau mandat, le Ministère s'occupe toujours de développement régional grâce aux EDER conclues avec l'Ontario, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, des initiatives telles que le Fonds de développement économique du nord de l'Ontario, le Programme de relance industrielle pour l'est de Montréal, le Programme de renforcement de la productivité manufacturière et le Programme de développement des entreprises au Québec sont au nombre des activités dont l'exécution relève du Ministère dans ces deux provinces.

Industrie et Technologie

Le Secteur de l'industrie et de la technologie, correspondant à l'ancien Secteur de la mise en valeur de l'industrie, regroupe les services du Ministère qui s'intéressent de près à l'essor des divers secteurs de l'économie canadienne. Sa nouvelle appellation reflète les changements inhérents à la création d'ISTC.

Le Secteur étant chargé d'instaurer plusieurs des nouveaux programmes lancés par ISTC, d'importants efforts ont été consentis au cours de l'exercice pour élaborer les politiques, les procédures et la documentation nécessaires aux initiatives suivantes :

- le Programme des technologies stratégiques, pour appuyer la recherche fondamentale ou liée au développement d'applications rentables de techniques récentes dans les domaines des matériaux de pointe, de la biotechnologie et de l'informatique;
- les Initiatives de campagnes sectorielles, axées sur la conception et l'adoption de mesures visant à accroître la compétitivité de secteurs industriels susceptibles de percer sur la scène internationale;
- le Programme de développement de technologies environnementales pour le fleuve Saint-Laurent, appuyant la R-D en techniques de lutte contre la pollution industrielle;
- le Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier, pour aider les entreprises à identifier les techniques propres à améliorer leur productivité.

Tous ces programmes ont pour objectif d'accroître la compétitivité de l'industrie canadienne sur la scène internationale, objectif au premier plan des priorités du Secteur. Dans ce contexte, une attention toute particulière a donc été accordée aux activités suivantes :

- le perfectionnement des méthodes de collecte et d'analyse de données sectorielles;
- l'élaboration de politiques et de stratégies pertinentes, en consultation avec les secteurs industriels;
- la recherche de nouveaux débouchés, au pays et à l'étranger, pour les produits canadiens;
- la promotion des nouveaux investissements et des techniques de pointe;
- l'exploitation optimale des retombées industrielles découlant des achats de l'État.

L'ensemble du Secteur a participé à la rédaction de profils sur plus de 100 industries canadiennes. Environ 120 fascicules de la série *Profil de l'industrie* ont été publiés, dont 91 ont été diffusés en 1988-1989; les autres le seront au cours de l'exercice suivant.

Le Secteur de l'industrie et de la technologie regroupe sept directions générales, brièvement décrites ci-dessous.

Matériel du transport de surface et machinerie

La Direction générale du matériel du transport de surface et de la machinerie regroupe quatre directions, chacune poursuivant des activités dans son secteur de compétence : Automobile; Transports maritime, urbain et ferroviaire; Construction et projets d'immobilisations; Machinerie et équipement électrique et énergétique.

Parmi les principales initiatives, citons :

- le lancement du Programme de développement de technologies environnementales pour le fleuve Saint-Laurent, qui prévoit des dépenses de 20 millions de dollars en cinq ans pour financer la R-D en techniques de lutte contre la pollution industrielle;
- les activités liées au plan d'action des chantiers navals afin de poursuivre la rationalisation de ce secteur et d'accroître sa compétitivité grâce à :
  - la conclusion d'ententes de modernisation et de spécialisation avec Marine Industrie Limitée du Québec;
  - l'exécution du Programme de rationalisation des chantiers navals de l'Ontario;
  - l'appui accordé pour le transfert de propriété de Versatile Pacific Shipyards Inc. en Colombie-Britannique;
- la négociation de plusieurs contrats dans le cadre d'un programme lié au Système d'automatisation de la marche des trains, programme qui a été prolongé de deux ans. Grâce à des subventions de 14,8 millions de dollars réparties sur trois ans, le programme vise à aider les sociétés canadiennes à accélérer leurs travaux de conception et d'essai de tels systèmes destinés aux principales sociétés ferroviaires nord-américaines;
- la réalisation d'activités de soutien liées à l'exploitation des ressources pétrolières et

gazières au large des côtes par la création d'une base de données sur la capacité de l'industrie, la collecte des données commerciales nécessaires et la mise au point d'une stratégie sur les retombées industrielles dans le cadre du projet Hibernia;
- de vastes consultations menées auprès de l'industrie et d'autres ministères sur les répercussions de la réduction des barrières tarifaires dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis;
- d'importantes consultations auprès des représentants de l'industrie automobile sur les questions de politique, entraînant la création du Comité consultatif sur l'automobile;
- le lancement de l'Initiative des composantes d'automobile, campagne sectorielle destinée à fournir des services de renseignements, de diagnostic et d'aide financière aux PME de ce secteur;
- la publication de 30 fascicules de la série *Profil de l'industrie*, touchant les secteurs industriels suivants : automobile, transports maritime, urbain et ferroviaire, équipement électrique et machinerie, construction et services de consultation;
- la participation, avec Affaires extérieures Canada, à 25 missions et à 56 foires commerciales.

Industrie des technologies de l'information

Au cours de sa deuxième année d'activités, la Direction générale de l'industrie des technologies de l'information a lancé un certain nombre d'initiatives contribuant à l'essor de l'industrie de l'informatique au Canada. Parmi les principales activités, mentionnons :

- l'appui accordé dans le cadre du Programme de la microélectronique et du développement des systèmes à six projets liés à l'innovation en matière de systèmes avancés en microélectronique et en technologies de l'information;
- l'élaboration de politiques, de procédures et de documents en prévision du lancement du volet du Programme des technologies stratégiques portant sur les technologies de l'information. Ce programme vise à accroître la compétitivité du Canada sur les marchés extérieurs en cherchant à promouvoir les regroupements d'entreprises pour mener des travaux de recherche fondamentale ou trouver des applications aux techniques de pointe;
- l'aide consentie pour la réalisation de plusieurs projets communs de R-D en haute technologie, sous l'égide du Programme de recherche des possibilités technologiques en Europe et du Programme EUREKA;
- la mise en vigueur, en collaboration avec Approvisionnements et Services Canada, de la nouvelle Politique de rationalisation, selon laquelle les entreprises canadiennes engagées dans des activités de développement industriel au Canada bénéficient d'avantages au chapitre des achats de l'État;
- le soutien à l'établissement du Comité canadien d'action sur les télécommunications, regroupant 21 entreprises se partageant plus de 90 p. 100 de la clientèle de ce secteur, afin de lancer des consultations gouvernementales et sectorielles sur l'ensemble de l'industrie des télécommunications;
- la participation à la réorganisation du Comité d'étude de l'industrie du logiciel, composé de membres d'associations nationales et provinciales, afin de faciliter les discussions concernant cette industrie;
- la création du Comité de liaison concernant l'industrie du logiciel afin d'établir des relations entre les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux qui s'intéressent au développement de l'industrie du logiciel au Canada;
- le lancement du Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier, aux termes duquel une aide est consentie aux industries de fabrication afin de les aider à identifier la nature des techniques propres à accroître leur compétitivité;
- l'étude commandée, en collaboration avec l'Association canadienne de la technologie informatique, sur les applications des technologies de l'information au Canada, résultant dans la publication du document *A votre tour d'assembler les pièces*;
- les jalons posés pour l'analyse d'un projet de R-D portant sur la possibilité d'un réseau de communications national de transmission à grande vitesse.

Industries des services et des biens de consommation

La Direction générale des industries des services et des biens de consommation assure la coordination de toutes les activités du Ministère liées à l'industrie alimentaire et aux secteurs du textile, du vêtement et de la chaussure, des produits de consommation et des services commerciaux. En tout, ces secteurs assurent près de 50 p. 100 de l'emploi dans les industries canadiennes.

Parmi les principales réalisations de la Direction générale, citons :

- la dernière étape des recherches liées au Programme d'études sur les industries de services et la diffusion d'une centaine d'études sur ce secteur. La Direction générale a donné suite aux principales conclusions de ce document, dont les répercussions sur la politique ont fait l'objet d'une évaluation;
- la participation à la création du Conseil canadien des fabricants et détaillants afin d'établir des liens plus étroits entre les fabricants de produits de consommation et les détaillants;
- la conclusion et la diffusion de la deuxième partie d'une étude sur les besoins de l'industrie canadienne du meuble pour affronter la concurrence;
- la prise en charge des activités statistiques de la Commission du textile et du vêtement par suite de sa fusion avec le Tribunal canadien du commerce extérieur;
- la diffusion d'analyses et de rapports sur les questions et les éventuels débouchés pouvant intéresser diverses industries, dont les secteurs suivants : transformation des produits alimentaires, design industriel, nourriture pour animaux domestiques, sociétés de commerce, transport maritime et transitaires, maisons de distribution, et produits halieutiques;
- l'aide consentie à l'industrie pour trouver de nouveaux débouchés sur les marchés intérieur et extérieur en parrainant des voyages de reconnaissance et des missions commerciales, notamment en participant en Angleterre à un salon et à une présentation des collections de 13 maisons canadiennes de confection;
- la participation aux accords bilatéraux de restriction signés avec quatre pays et touchant le secteur du textile et du vêtement;
- un appui soutenu en prévision de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, la participation à l'analyse des répercussions possibles d'Europe 1992 sur l'industrie canadienne, et une contribution à la prise de position du Canada sur les barrières tarifaires et non tarifaires à l'occasion de la ronde de l'Uruguay dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales prévues par le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce);
- l'élargissement des réseaux avec les milieux industriels pour favoriser les échanges d'idées et une plus grande collaboration sur des sujets d'intérêt commun, par le biais de :
  - rencontres axées sur les intérêts du secteur de la transformation des produits alimentaires;
  - rencontres du Groupe de travail Canada-Communauté économique européenne sur les aliments transformés;
  - consultations suivies avec le Conseil canadien des fabricants de meubles;
  - séminaires portant sur les entreprises à capital-risque, le franchisage en Grande-Bretagne, la commercialisation auprès des détaillants et le secteur des sociétés de commerce.

Au nombre des autres activités, soulignons :

- la participation aux activités fédérales de mise au point et de diffusion de systèmes canadiens électroniques d'échange de l'information;
- la défense des intérêts de divers groupes pour l'établissement de politiques liées entre autres aux coûts de production concurrentiels, à la marge bénéficiaire des fabricants de produits laitiers et aux mesures d'harmonisation du commerce.

Aérospatiale, défense et retombées industrielles

La Direction générale de l'aérospatiale, de la défense et des retombées industrielles administre le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD) afin d'aider les industries bien établies de ce secteur, axées sur les marchés d'exportation, et de voir à l'application de la politique officielle sur les retombées industrielles dans le cadre des achats de l'État. Au chapitre de la protection civile, le personnel s'occupe également de la planification des mesures d'urgence liées au secteur industriel; en outre, il recueille et communique des données sur les secteurs qui relèvent de cette direction générale. Aux termes du PPIMD, les dépenses en 1988-1989 se chiffraient à 248,5 millions de dollars, une hausse par rapport aux déboursés de 232,8 millions consentis au cours de l'exercice précédent. Parmi les activités marquantes, citons :

- les travaux de R-D, avec des déboursés de 149,7 millions de dollars, soit un peu plus de 60 p. 100 des dépenses totales aux termes du PPIMD, dont quelque 22 p. 100 consacrés à des projets d'établissement de listes de fournisseurs et 17 p. 100 à une aide à l'investissement;
- les dépenses totalisant 16,9 millions de dollars pour les dossiers d'entreprise ayant fait l'objet d'une étude expéditive et mené à la signature

de 57 contrats; l'aide consentie aux termes du PPIMD se chiffre à 15,6 millions;
- la signature de 136 nouveaux contrats pour l'ensemble du Programme, représentant une aide de 222,8 millions de dollars en vertu du PPIMD;
- le recours systématique à la Stratégie annuelle des approvisionnements canadiens comme mesure de planification stratégique préconisant la participation des ministres et du secteur privé dès le début du processus des achats publics;
- l'annonce, le 4 juillet 1988, du Programme Accès — Petite entreprise, série d'initiatives destinées à aider la petite entreprise à bénéficier d'un meilleur accès aux achats de l'État, notamment en stipulant que tous les grands projets de l'État d'une valeur de plus de 100 millions de dollars doivent comprendre des plans pour la sous-traitance et l'établissement de listes de fournisseurs.

La Direction générale a contribué à la signature de plusieurs protocoles d'entente avec d'importantes sociétés canadiennes des secteurs de l'aérospatiale et de la défense, jetant ainsi les assises d'une collaboration entre ces entreprises et le gouvernement fédéral. Ces protocoles ont permis d'établir des objectifs à long terme, des objectifs de rendement ainsi que des systèmes de consultation et de contrôle.

En collaboration avec d'autres ministères, la Direction générale contribue aux activités du Canada dans le cadre des projets de développement et de fabrication menés par l'OTAN et participe également à la planification des mesures d'urgence liées au secteur industriel en Amérique du Nord. Dans ce domaine, la Direction générale était aussi chargée des engagements du Canada envers l'OTAN en matière de protection civile. Des plans d'action destinés à maximiser les retombées industrielles ont été préparés dans le cadre de plusieurs grands projets de l'État, tel le projet de Modernisation du système d'approvisionnement des Forces canadiennes.

Transformation des richesses naturelles

La Direction générale de la transformation des richesses naturelles regroupe cinq directions : Produits forestiers, Produits chimiques et investissements, Métaux et minéraux, Matériaux industriels avancés, Biotechnologie et produits d'hygiène. Les activités sont propres à chaque direction et relèvent de son secteur de compétences et de la technologie en cause. Parmi les activités marquantes de 1988-1989, soulignons :

- les bases jetées pour la création d'un programme visant à stimuler le développement des marchés et les activités de R-D dans le secteur des produits forestiers;
- les vastes consultations menées auprès des milieux industriels, provinciaux, universitaires, collégiaux et de recherche pour préparer la réponse du gouvernement aux recommandations du Groupe de travail chargé de la machinerie de l'industrie forestière;
- l'élaboration du Programme coopératif industriel et des marchés, chargé du développement de l'industrie des sous-produits du bois grâce à une entente de financement conclue avec la Colombie-Britannique et le Conseil des industries forestières;
- une importante initiative menée au Japon pour trouver de nouveaux marchés pour les fenêtres, les portes, la menuiserie, les placards de cuisine et les maisons préfabriquées d'origine canadienne;
- la tenue, en collaboration avec l'université d'Athènes, de séminaires en Grèce sur la construction de maisons à ossature de bois de charpente, afin d'en signaler les avantages sur les plans structural, sismique et architectural;
- la gestion du Programme coopératif d'expansion des marchés outre-mer pour la Colombie-Britannique et le Québec, en collaboration avec les provinces et les associations industrielles;
- la création d'un service de soutien à l'industrie des produits chimiques pour envisager des stratégies d'adaptation reliées à la signature de l'Accord de libre-échange;
- la préparation d'évaluations du marché et des investissements en matière de résines industrielles et de polystyrène expansé;
- le contrôle de données sur le commerce et la participation aux négotiations avec les États-Unis pour éviter que le Canada ne soit visé par les restrictions américaines sur les importations d'acier;
- les services d'appui et de contrôle dans le cadre du Programme de réduction des pluies acides, y compris un service d'experts-conseils lors de la conclusion d'une entente à ce sujet entre le Canada et l'Ontario;
- les activités de contrôle et d'appui technique dans le cadre de la modernisation des installations de la société SYSCO;
- le rôle de premier plan joué pour la conception et l'instauration du volet du Programme des technologies stratégiques portant sur les

matériaux industriels de pointe et la biotechnologie; la mise au point du volet du Programme de mise en valeur de la technologie portant sur les matériaux industriels de pointe;
- la participation à la création de l'Advanced Materials Engineering Centre et du Forum canadien des matériaux industriels de pointe;
- la publication de nombreux répertoires et manuels sur le secteur, de même que 38 fascicules de la série *Profil de l'industrie*.

Planification, coordination et contrôle

La Direction de la planification, de la coordination et du contrôle compte parmi ses attributions la planification, les services administratifs et de gestion ainsi que l'élaboration d'énoncés de politique s'appliquant à l'ensemble du Secteur de l'industrie et de la technologie par suite d'initiatives provenant d'un autre secteur du Ministère ou du gouvernement.

Au nombre de ses principales activités, citons :

- la coordination de la préparation de plus d'une centaine de profils de l'industrie au Canada, assurant la logistique nécessaire et veillant à l'uniformisation du contenu de la série de fascicules;
- la mise au point et l'adoption de modalités pour l'analyse, l'examen et l'approbation d'initiatives proposées à titre d'éventuelles campagnes sectorielles;
- le service d'information sur l'échange de technologie à l'intention des milieux d'affaires;
- l'administration du Programme de mise en valeur de la technologie, visant à aider les centres de technologie dynamiques en favorisant l'acquisition, la mise au point et les applications de la technologie et en cherchant à affermir les compétences de la PME.

Projets spéciaux

En 1988-1989, la Direction générale des projets spéciaux a terminé des analyses stratégiques portant sur les aspects financiers et économiques d'importantes initiatives industrielles, dont le projet d'aluminerie Alouette; la mine de charbon de la société Westray, située dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse; et l'avion à réaction de transport régional de la société Canadair.

Des progrès ont été enregistrés dans le cadre de l'adoption de la méthodologie en usage dans le secteur privé pour l'analyse stratégique des secteurs industriels; plusieurs études à ce sujet sont terminées.

Enfin, la Direction générale a commencé l'analyse des répercussions des subventions canadiennes et américaines sur les décisions liées à la production et à l'investissement.

Programmes économiques des autochtones

Le Secteur des programmes économiques des autochtones s'occupe des programmes et des initiatives du Ministère visant à promouvoir, chez les autochtones, l'esprit d'entreprise et le développement économique, soit le programme spécial lié à la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA), les ententes auxiliaires sur le développement du Nord, le Programme de développement économique des autochtones (PDEA), programme spécial, dans le domaine des affaires, destiné à tous les Métis, les Inuit, les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits.

Au cours de l'exercice, le PDEA, d'une durée de cinq ans, arrivait à échéance. Aux termes de ce programme, trois types de financement étaient disponibles pour les entreprises et les initiatives de développement économique viables des autochtones.

Premièrement, une aide est consentie aux institutions financières et commerciales contrôlées par des intérêts autochtones qui fournissent des capitaux et d'autres services financiers et d'experts-conseils à des entrepreneurs autochtones. En 1988-1989, 13 institutions ont reçu une aide en vertu de cet élément du Programme et les engagements totalisaient 30 146 600 $.

Deuxièmement, l'aide vise l'expansion économique des collectivités par la réalisation de projets commerciaux viables. En 1988-1989, 44 projets communautaires et plus de 3 125 433 $ en contributions ont été approuvés.

Troisièmement, ce programme cherche à stimuler l'esprit d'entreprise chez les autochtones en appuyant directement les projets commerciaux viables. Dans ce contexte, 224 projets spéciaux ont été approuvés, représentant des contributions de 50 811 755 $.

Aux termes de ces trois volets du PDEA, des engagements de 84 083 788 $ ont été accordés dans le cadre de 281 projets approuvés au cours de l'exercice.

En 1988-1989, le Secteur a également publié le *Rapport relativement au processus de consultation sur les programmes économiques des autochtones du Ministère*, rapport final d'un vaste processus de consultation. Ce rapport donne un aperçu des conclusions tirées par l'équipe de consultation sur l'orientation future des programmes économiques des autochtones au Ministère.

Les données, les conseils et les recommandations issus de ces consultations ont permis au Secteur de mieux cerner les défis à relever dans le domaine du développement économique et commercial des autochtones ainsi que les améliorations à apporter aux programmes du Ministère pour appuyer le plus efficacement possible l'esprit d'entreprise chez les autochtones. Le rapport a servi de point de départ pour les personnes chargées de concevoir les futurs programmes du Ministère dans ce domaine.

Tel que prévu, la plupart des programmes du Ministère portant sur le développement économique des autochtones arrivaient à échéance le 31 mars 1989. Les derniers détails étant apportés aux nouvelles initiatives, ces dernières devraient commencer en septembre 1989.

Politique

Le Secteur de la politique est au premier plan de l'élaboration de la politique du Ministère et de l'orientation de la politique d'autres ministères en matière d'industrie et de technologie. Aussi, cherche-t-il à améliorer le climat des affaires au pays et à promouvoir la compétitivité des industries canadiennes sur les marchés extérieurs ainsi que l'excellence en sciences et en technologie.

Le Secteur a joué un rôle clé dans la création d'ISTC en participant à la rédaction et au dépôt du projet de loi C-3. Il est également le secteur le plus touché du Ministère dans l'exercice de son nouveau mandat.

En 1988-1989, la structure du Secteur de la politique a été complètement modifiée; le Secteur compte maintenant les cinq directions générales suivantes :

- Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise;
- Politiques industrielles;
- Politique technologique;
- Politique commerciale;
- Services politiques.

Le Secteur a effectué des analyses sur les facteurs économiques ainsi que sur les questions liées à la technologie et au commerce touchant la compétitivité de l'industrie et l'accès aux marchés, la petite entreprise, de même que la politique et l'orientation stratégiques. Il a également mené des consultations auprès de groupes de clients, d'autres agences et ministères fédéraux et des provinces, et tenu le rôle de porte-parole.

Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise

Le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise seconde le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) dans son rôle de porte-parole au sein du Cabinet.

Le Bureau compte parmi ses attributions le développement et l'évaluation de politiques et de programmes nationaux visant les milieux de la petite entreprise. A ce titre, il est chargé de mener ou de commander des études et des analyses, de faire des recommandations sur les questions de politique et de soumettre à l'attention du Ministre et du Cabinet des lignes de conduite sur la petite entreprise.

Au premier plan des activités visant à promouvoir l'entrepreneurship, le Bureau mène des campagnes de sensibilisation, appuie les nouvelles entreprises et celles établies de longue date et s'oppose aux obstacles qui nuisent à l'établissement et à la croissance des sociétés en travaillant en étroite collaboration avec d'autres agences et ministères fédéraux et provinciaux, les milieux et les associations d'affaires, les universités et les institutions financières.

Politique nationale de l'entrepreneurship

Reconnaissant l'importance du rôle des entrepreneurs canadiens pour la création d'entreprises et d'emplois, le gouvernement annonçait le 16 août 1988 l'adoption de la Politique nationale de l'entrepreneurship. Avec pour objectifs de promouvoir et de stimuler l'entrepreneurship et d'éliminer les entraves à son évolution, cette politique repose sur les initiatives suivantes :

- la création de l'Institut national de développement de l'entrepreneurship;
- l'aide aux campagnes de sensibilisation visant à mieux renseigner le public au sujet de l'entrepreneurship;
- un rapport annuel sur l'état de la petite entreprise au Canada, déposé au Parlement;
- l'expansion du Réseau des possibilités d'investissements au Canada;
- un forum national sur l'avenir de l'entrepreneurship au Canada.

Certaines de ces initiatives ont donné lieu à une action immédiate à la suite de l'annonce.

En octobre 1988, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) a mis sur pied le Comité fondateur de l'Institut national de développement de l'entrepreneurship, regroupant les chefs de file des milieux d'affaires et universitaires de toutes les régions du pays. Cet organisme à but non lucratif du secteur privé bénéficiera de contributions fédérales de l'ordre de 2 millions de dollars en cinq ans afin de promouvoir et d'affermir l'entrepreneurship et de stimuler la création d'entreprises.

Le 17 janvier 1989, a eu lieu le lancement du Réseau des possibilités d'investissements au Canada, service de liaison financière du secteur privé servant à assortir entrepreneurs et

investisseurs. Le Réseau sert à compléter les services financiers offerts aux entrepreneurs et aux investisseurs intéressés aux marchés de capital-risque. Le Ministère a consenti une aide financière pour l'établissement du Réseau à l'échelle nationale.

Un contrat a été passé avec le Conseil international de la petite entreprise — Canada afin de planifier et d'organiser le Forum national sur l'entrepreneurship, tenu à Québec en juin 1989. En collaboration avec le Réseau des possibilités d'investissements au Canada et le Conseil international, le personnel des bureaux régionaux a formé un comité directeur afin de définir les objectifs de ce forum national et de planifier les forums provinciaux qui l'ont précédé.

Un projet de sensibilisation à l'entrepreneurship a été lancé pour influencer l'opinion publique au sujet de l'entrepreneurship et de ses avantages socio-économiques pour le Canada. A cette fin, une stratégie de communication à long terme a aussi été établie au cours de l'exercice.

Le Programme de sensibilisation à l'entrepreneurship, autre initiative en vertu de la Politique nationale de l'entrepreneurship, a été mis à exécution à l'automne 1988. Aux termes de ce programme, une aide financière est consentie aux projets lancés par des organismes à but non lucratif dont le principal objectif consiste à promouvoir les avantages socio-économiques et culturels de l'entrepreneurship.

Réduction de la paperasserie

Le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) a continué à coordonner les activités visant à réduire la paperasserie administrative qui entrave les relations entre le gouvernement et la petite entreprise par l'application du plan annuel préparé à cet effet par les ministères fédéraux. Pour ce faire, le Ministre est conseillé par un comité consultatif du secteur privé auquel siègent des représentants de la PME canadienne.

Accès – Petite entreprise

En juillet 1988, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et le ministre des Approvisionnements et Services ont annoncé la création du Programme Accès — Petite entreprise, série d'initiatives offrant aux entrepreneurs un meilleur accès aux marchés de l'État par l'entremise des conditions de sous-traitance, la rotation des soumissionnaires, l'établissement de listes de fournisseurs et d'autres programmes. Les soumissionnaires doivent présenter un plan de sous-traitance donnant des précisions sur la participation de la petite entreprise pour tous les contrats de l'ordre de 10 à 100 millions de dollars, le cas échéant. En outre, tous les marchés globaux de retombées industrielles découlant des grands projets de l'État d'une valeur de plus de 100 millions de dollars doivent comprendre des plans pour la sous-traitance et l'établissement de listes de fournisseurs.

Dans le cadre du Programme de participation des petites entreprises, projet réalisé avec l'Association des industries aérospatiales du Canada, le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise continue de travailler en étroite collaboration avec les autres directions générales du Ministère, Transports Canada, Approvisionnements et Services Canada et la Défense nationale.

Base de données sur la petite entreprise

En 1988-1989, la Base de données sur la petite entreprise, programme financé par le Ministère ainsi que les provinces et les territoires, a donné lieu aux publications suivantes :

- une nouvelle série de *Profils des petites entreprises* sur 50 industries (renseignements sur leur fonctionnement à l'intention des entrepreneurs et des banquiers);
- *La dynamique de l'emploi : les industries de services au Canada, 1978-1985* (données sur la création d'emplois, la croissance des entreprises et autres);
- *Les travailleurs salariés* (employés par la PME).

Le lancement des entreprises au Canada a fait l'objet d'un sondage spécial. L'information recueillie a aidé tous les ordres de gouvernement à élaborer des politiques en prévision des programmes à venir.

Projets spéciaux

Le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise et le Ministre ont de nouveau participé aux activités de la Semaine de la PME, qui a lieu chaque année la dernière semaine d'octobre.

Le Bureau ainsi que la Direction générale des industries des services et des biens de consommation, en collaboration avec l'Association canadienne de technologie de pointe (ACTP), ont créé, à l'intention des sociétés spécialisées en techniques de pointe, un cours destiné à parfaire leurs compétences en techniques stratégiques de commercialisation. Ce cours sera présenté à titre

de projet-pilote dans deux localités, après quoi il sera dispensé dans l'ensemble du pays.

Une étude menée de concert avec l'ACTP vise à identifier les facteurs favorables ou non à l'établissement et à la croissance d'entreprises spécialisées en techniques de pointe au Canada. Les conclusions de cette étude pourraient contribuer à l'adoption de politiques pertinentes.

Consultations

Tel qu'indiqué ci-dessus, l'intention de tenir un Forum national sur l'entrepreneurship au printemps 1989 était au nombre des activités prévues dans le cadre de la Politique nationale de l'entrepreneurship. En mars dernier, des forums provinciaux ont eu lieu afin de connaître l'opinion des régions sur les principales questions devant alimenter les discussions lors de la rencontre nationale, prévue pour juin, et de choisir les délégués représentant les milieux d'affaires, financiers et universitaires.

A l'occasion de la rencontre du Comité fédéral-provincial-territorial des hauts fonctionnaires responsables de la petite entreprise, tenue au lac Meech du 8 au 10 mars 1989, les discussions portaient sur :

- l'échange d'information sur les politiques et les programmes touchant la petite entreprise dans chacun des secteurs de compétence;
- la création d'un répertoire sur les réseaux d'information d'intérêt pour la petite entreprise, réseaux établis ou à venir dans le cadre des activités de tous les ordres de gouvernement;
- les recommandations sur les moyens à prendre pour sensibiliser et renseigner davantage le public au sujet de l'esprit d'entreprise;
- le besoin de regrouper tous les principaux joueurs du développement économique des localités afin qu'ils puissent mieux coordonner leurs efforts et tirer le meilleur parti de l'entrepreneurship et de l'essor de la petite entreprise comme outil de développement.

Un autre groupe, le Comité fédéral-provincial-territorial des homologues responsables de l'entrepreneurship chez les femmes, réuni à Winnipeg les 24 et 25 novembre 1988, a soulevé les questions suivantes :

- l'échange d'information sur les politiques et les programmes destinés aux femmes chefs d'entreprise;
- la recommandation de mesures visant à promouvoir auprès des femmes les programmes s'adressant aussi bien aux hommes qu'aux femmes;
- l'analyse des besoins en matière de programmes et de politiques s'adressant particulièrement aux femmes.

En décembre 1988 et en janvier 1989, ont eu lieu des consultations sur le financement de la PME, notamment dans le contexte de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* et des activités de la Banque fédérale de développement. Ces consultations ont été menées auprès de plusieurs groupes et particuliers, aussi bien entrepreneurs, banquiers, universitaires, associations liées à la petite entreprise, institutions financières, sociétés financières d'innovation, que représentants des administrations fédérale, provinciales et municipales.

A l'occasion des rencontres régulières avec les membres du Comité sur la petite entreprise de l'Association des industries aérospatiales du Canada, les discussions portaient sur les possibilités de coopération et d'aide, notamment au sujet de l'amélioration de leurs activités d'exportation.

Au cours de l'exercice, le personnel du Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise ainsi que le Ministre ont rencontré ou consulté plusieurs autres associations, soulevant diverses questions comme la Politique nationale de l'entrepreneurship, le financement de la petite entreprise, les frais de gestion de comptes bancaires.

Politiques industrielles

La Direction générale des politiques industrielles a été créée pour analyser et évaluer la compétitivité de l'industrie canadienne, définir la position du Ministère et agir à titre de porte-parole afin d'améliorer le climat des affaires au Canada, et enfin établir une structure, des critères et des priorités en matière de politiques sectorielles. Au nombre des activités, soulignons :

- la rédaction et la présentation à la haute direction du Ministère d'un rapport intitulé *La dimension humaine de la compétitivité*, donnant un aperçu des intérêts du Ministère au chapitre du développement des ressources humaines, ainsi que l'ébauche d'un plan d'action;
- les consultations menées sur la mobilité de la main-d'oeuvre professionnelle entre les provinces, en collaboration avec les associations nationales de professionnels et à

la demande du Groupe de travail intergouvernemental des fonctionnaires chargés du commerce intérieur;
- la création de groupes de travail ministériels et la tenue de consultations interministérielles sur les questions d'environnement et de propriété intellectuelle;
- l'analyse de questions telles que la politique sur la concurrence, la protection du consommateur, la réglementation des transports et des télécommunications;
- la contribution, en collaboration avec le ministère des Finances et Revenu Canada, à des projets législatifs visant à éliminer les politiques fiscales préjudiciables aux consortiums menant des travaux de recherche fondamentale;
- le parrainage d'une analyse sur les investissements dans le secteur de la technologie par les sociétés financières d'innovation du Canada ainsi que la préparation d'un compte rendu sur le Régime d'épargne-actions du Québec;
- la participation à une importante étude, en collaboration avec l'ACTP, sur le financement des petites entreprises de pointe;
- le rôle de premier plan pour la formulation de la réponse interministérielle du gouvernement par suite des recommandations du Comité sur l'approvisionnement du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie;
- l'organisation d'un sondage auprès de 900 entreprises sur les droits en matière de propriété intellectuelle, contribuant ainsi aux Négociations commerciales multilatérales prévues par le GATT et à l'élaboration de la politique;
- le rôle de conseil et d'analyste joué auprès des ministres et des hauts fonctionnaires dans divers domaines : les stimulants fiscaux du gouvernement fédéral et de celui des provinces en matière de R-D, les répercussions de la réforme fiscale, les déductions pour amortissement, l'étude comparative de l'impôt sur les sociétés au Canada et aux États-Unis, plusieurs aspects de la taxe à l'étude sur les produits et services, le traitement fiscal régissant les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) pour financer les entreprises; le rôle des banques dans le financement des petites entreprises ainsi que celui des budgets fédéraux et provinciaux;
- l'analyse comparée de l'approche du Canada et d'autres pays membres de l'OCDE en matière de politique sectorielle;
- un service d'analyse et de conseil pour élaborer des critères et un processus de sélection dans le cadre des campagnes sectorielles ainsi que la politique touchant plusieurs secteurs industriels;
- la définition des principes régissant l'analyse de la compétitivité, contribuant ainsi à orienter les travaux d'analyse du Ministère;
- la préparation d'un document de travail intitulé *Analyse du rendement des sociétés sur les marchés compétitifs en vue de l'élaboration de politiques efficaces : Contribution d'une grille de la compétitivité*, indiquant les tendances au chapitre de la part de marché de diverses industries et leurs répercussions sur la politique;
- la coordination, de concert avec le ministère des Finances, de l'aperçu économique des industries et des provinces;
- les enquêtes menées en avril et en mai dernier sur les stratégies d'investissement des grandes sociétés et la publication des résultats;
- la mise à jour de bases de données sectorielles sur le commerce à partir du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises et la publication de rapports annuels sur l'activité commerciale des secteurs industriels canadiens;
- la préparation d'un résumé statistique annoté sur la compétitivité et la performance du Canada sur les marchés internationaux;
- le dépouillement de bases de données statistiques telles que Dun and Bradstreet;
- l'examen des réalisations antérieures du gouvernement fédéral en matière de sciences et de technologie et ses plans de dépense à ce poste;
- l'analyse des dépenses en R-D dans les régions, au pays et à l'étranger, et le rôle de conseil auprès des ministres, compte tenu de ces analyses;
- la publication de *Statistiques choisies en sciences et technologie*, brochure diffusée auprès du grand public, et de *Statistiques sur l'affectation des ressources en sciences et technologie*, ouvrage de données factuelles destiné aux analystes.

Politique technologique

La principale réalisation de la Direction générale de la politique technologique a été le lancement du Programme des technologies stratégiques, programme fondé sur des politiques antérieures et représentant un élément clé des initiatives du gouvernement fédéral pour aider l'industrie à relever les défis associés à l'évolution de la

technologie. Le Programme vise à consolider la capacité de l'industrie à développer et à appliquer les technologies nécessaires qui lui permettront de saisir les possibilités sur de nouveaux marchés et de contribuer à conserver le niveau de vie au Canada. L'accent porte sur l'appui aux regroupements d'entreprises qui mènent des travaux de recherche fondamentale ou cherchent à trouver des applications aux techniques de pointe dans trois domaines : biotechnologie, informatique et matériaux de pointe.

La Direction générale, chargée des services de secrétariat et d'analyse pour le compte du Comité consultatif national de la biotechnologie (CCNB), a terminé les travaux nécessaires à la modification de la composition et du mandat de ce comité. Son mandat actuel est axé sur l'élaboration d'une stratégie à long terme et de plans commerciaux visant à encourager les investissements publics et privés dans ce secteur.

Dans le domaine international, la Direction générale représentait le Canada dans le cadre des travaux du Comité de la politique scientifique et technologique de l'OCDE. En outre, le personnel a joué un rôle de premier plan en représentant le Canada lors des rencontres avec le gouvernement du Japon pour la mise au point du Programme scientifique sur la frontière humaine.

La Direction générale a également préparé diverses publications, telles que le rapport annuel du CCNB, ainsi que des ouvrages de référence liés à la biotechnologie et aux matériaux de pointe, permettant d'identifier les capacités de R-D et les activités du Canada dans ces secteurs.

Politique commerciale

Les activités de la Direction générale de la politique commerciale ont porté principalement sur la défense des intérêts du Canada en matière de politique industrielle et technologique dans le cadre de la formulation de la politique commerciale canadienne; sur la mise en vigueur des dispositions prévues par l'Accord de libre-échange et les Négociations commerciales multilatérales résultant de la ronde de l'Uruguay; enfin, sur la coordination des activités du Ministère dans le contexte d'initiatives internationales comme la stratégie commerciale Horizons le monde.

La Direction de la politique commerciale bilatérale a participé aux activités découlant de l'adoption et de l'application de l'Accord de libre-échange, y compris les réponses et les présentations à l'intention des milieux industriels, l'appui dans le cadre des délibérations du Conseil consultatif sur l'adaptation, la création au Ministère de nouveaux services à l'entreprise, aidant celle-ci à s'adapter à la réalité du marché par suite de la signature de l'Accord, et l'attention accordée aux questions et aux problèmes liés au commerce bilatéral. La Direction a aussi contribué aux travaux entourant les « nouvelles questions » (services, mesures d'investissement et propriété intellectuelle) associées aux Négociations commerciales multilatérales, l'examen de la politique de financement des exportations et la formulation d'une résolution sur les barrières au commerce interprovincial. Le groupe a également assuré la gestion des activités de coopération industrielle entre le Canada et la CEE et a coordonné la participation du Ministère aux travaux du groupe gouvernemental chargé d'étudier les répercussions de l'initiative Europe 1992 pour le Canada.

Les activités ministérielles liées à la ronde de l'Uruguay relevaient principalement des attributions de la Direction de la politique commerciale multilatérale, qui a préparé d'importantes études de fond pour nombre de groupes participant à ces négociations. En collaboration avec des représentants d'autres ministères, le personnel a aussi contribué à jeter les bases de négociation du Canada et a fait partie des équipes de négociation. Parmi ses autres travaux, citons la préparation de dossiers pour diverses commissions d'arbitrage du GATT, l'analyse liée à l'adhésion de nouveaux signataires à cet accord et bien d'autres décisions dans le domaine du commerce et du développement sectoriel. La Direction dirigeait également la délégation canadienne aux travaux du Comité de l'industrie de l'OCDE.

Services politiques

La Direction générale des services politiques a offert un bon nombre de services dans les domaines suivants : les relations fédérales-provinciales sur l'industrie, les questions de sciences et de technologie, la préparation et la coordination de rapports d'information du Ministère destinés aux ministres et aux membres des comités du Cabinet, la planification ministérielle, le service de contrôle et de consultations avec le secteur privé et l'évaluation des programmes et services à l'entreprise.

La Direction des relations fédérales-provinciales a connu une période de transition en 1988-1989. Parmi les principales activités, citons le transfert de compétence pour trois ententes auxiliaires sur les sciences et la technologie conclues avec la

Colombie-Britannique, le Québec et le Nouveau-Brunswick, aux bureaux régionaux du Ministère dans ces provinces; ces ententes relevaient auparavant de la Division des ententes fédérales-provinciales de l'administration centrale. Un appui a de nouveau été accordé au Conseil des ministres des sciences et de la technologie. En outre, les négociations sur les barrières au commerce inter-provincial ont contribué à l'ébauche d'une entente préliminaire sur les achats de l'État, que les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont recommandé à leur premier ministre. Une autre réalisation importante a été la planification et les mesures envisagées en prévision du lancement, en 1989-1990, des services intégrés de cette direction.

L'Unité de briefings ministériels a coordonné et préparé les rapports destinés aux ministres du Ministère en vue des rencontres des comités du Cabinet, a assuré les liaisons continues avec les bureaux des ministres, a coordonné la rédaction de cahiers d'information sur la transition résultant de la création d'ISTC et a conçu, mis à l'essai et géré le réseau de communications électroniques du Secteur.

La Direction de la planification générale et de la surveillance a continué de jouer un rôle clé au chapitre des principales orientations et priorités du Ministère. A cet égard, elle a coordonné la préparation de plans d'exploitation pertinents pour les divers centres de responsabilité du Ministère et a cherché à déterminer si ces plans permettaient d'obtenir les résultats escomptés. La Direction a fait rapport au Parlement sur les activités et réalisations du Ministère par le dépôt de la partie III du Budget des dépenses. En outre, en collaboration avec des associations nationales et des groupes de recherche choisis, elle a participé aux travaux préliminaires visant à établir une approche stratégique et une base de données pour appuyer les services consultatifs du Secteur.

La Direction de l'évaluation a continué de renseigner et de conseiller la haute direction sur les activités et les services nationaux offerts aux entreprises, afin d'en déterminer la pertinence, les répercussions, le rendement et la rentabilité. Des études ont porté sur les domaines suivants :

- le programme lié aux ententes spéciales ARDA;
- le Programme de recherche des possibilités technologiques en Europe;
- les Prix Canada pour l'excellence en affaires.

Tourisme

L'industrie touristique canadienne a de nouveau connu une année prospère, les dépenses des touristes étrangers ayant atteint des niveaux sans précédent. En 1988, les dépenses des visiteurs américains s'élevaient à 4,3 milliards de dollars alors que celles des touristes venant d'autres pays se chiffraient à 2,6 milliards. Par rapport à 1987, les visites d'une durée d'une nuit ont augmenté de 20,3 p. 100 pour les touristes étrangers et de 0,4 p. 100 pour les touristes américains.

Développement des marchés

Dans le cadre de ses relations avec l'industrie touristique du Canada et d'ailleurs pour augmenter le nombre de touristes étrangers au pays, la Direction générale du développement des marchés a mené de vastes campagnes de publicité, de relations publiques et de développement de l'industrie touristique, destinées aux principaux marchés extérieurs du Canada — les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

Au nombre des activités, citons :

- le lancement de 60 campagnes publicitaires en Asie du Sud-Est, aux États-Unis et en Europe, dont plus de 40 campagnes en collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé, donnant lieu à des investissements de 4,9 millions de dollars;
- le lancement aux États-Unis, pendant la saison hivernale, d'une campagne sur le ski et le tourisme, venant s'ajouter aux campagnes qui y sont menées le printemps, l'été et l'automne, assurant ainsi une présence canadienne tout au long de l'année sur ce marché;
- les campagnes télévisées destinées aux marchés de la Grande-Bretagne, en collaboration avec la société Air Canada, ainsi qu'au Japon, avec les lignes aériennes Canadien, campagnes qui ont remporté des prix;
- le rôle central joué par l'entremise du Conseil de la commercialisation touristique pour l'élaboration de plans de commercialisation, de stratégies et d'activités regroupant les secteurs public et privé;
- la tenue à Toronto de la première rencontre de l'American Society of Association Executives et de la Société canadienne des directeurs d'association afin de promouvoir les installations canadiennes pouvant intéresser le marché des réunions et des congrès;
- la conclusion avec la société Air Canada d'une entente de commercialisation sur le développement du produit touristique, d'une durée de trois ans, et l'inauguration des activités cette année aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne et en République fédérale d'Allemagne;
- la présence fédérale au Square du sommet de Toronto, afin de répondre aux questions des délégations étrangères sur le tourisme;
- la publication de la série *Évaluation des voyages d'agrément*, portant sur les touristes britanniques, français, japonais et allemands et diffusée aux représentants de l'industrie canadienne du tourisme et à l'étranger;
- l'organisation d'une importante délégation canadienne au Travel Mart tenu en 1989 par l'Association touristique Asie-Pacifique (PATA) à Bali et à Singapour, afin d'y promouvoir le calendrier des activités canadiennes en 1990.

Développement du produit

En mars 1988, a eu lieu la Conférence annuelle fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Tourisme et un colloque sur l'industrie auquel assistaient les ministres du Tourisme. Les participants à ces deux rencontres ont étudié un document intitulé *Les défis que pose le développement du produit touristique*, publié par Tourisme Canada. A l'issue de ces rencontres, a été rédigée l'ébauche du premier plan quinquennal complet visant l'essor du tourisme, avec pour objet d'assurer la position concurrentielle de l'industrie touristique canadienne.

La Direction générale du développement du produit s'est également attachée à :

- achever les premiers travaux pour la création d'une base de données sur certains produits, soit les voyages d'aventure dans l'ouest du Canada, les croisières sur la côte Est, les produits autochtones ainsi que les produits de la chasse et de la pêche;
- planifier la tenue à Montréal de la première Conférence nationale sur le tourisme, la culture et le multiculturalisme, prévue pour avril 1989, en collaboration avec Communications Canada et le Secrétariat d'État (Multiculturalisme);

- participer, de concert avec le nouveau ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien (MDEO) et le Service canadien des parcs, aux travaux d'un comité interministériel portant sur la planification de l'aménagement des îles Reine-Charlotte;
- organiser Rendez-vous Canada 1988, principal salon annuel canadien sur le tourisme;
- préparer la participation du Ministre aux activités de la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme;
- analyser les répercussions de la réforme fiscale sur l'industrie touristique et à renseigner à ce sujet les associations touristiques et le ministère des Finances;
- établir des relations avec des représentants de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et du MDEO pour la planification et l'essor du tourisme dans ces deux régions;
- travailler de concert avec les associations touristiques et Emploi et Immigration Canada (EIC) pour l'élaboration de normes et de programmes de certification en matière d'emploi;
- seconder les bureaux régionaux et le Ministre pour l'administration de 12 ententes auxiliaires sur le tourisme et à jouer le rôle de conseil au sujet des offres d'aide liées à certains projets.

Recherche

Le personnel de la Direction générale de la recherche a tenté d'accroître ses activités liées à l'analyse et à la diffusion de données découlant de recherches sur le tourisme et à répondre aux besoins de ses principaux clients, soit les directions générales du Développement des marchés et du Développement du produit.

Parmi les initiatives de la Direction générale, soulignons :

- les améliorations fondamentales apportées à l'Enquête sur les voyages internationaux;
- les études sur le marché des voyages d'agrément à la suite de la conclusion d'une entente bilatérale entre Tourisme Canada et la United States Travel and Tourism Administration et portant sur l'Australie, le Brésil, l'Italie et le Mexique;
- deux études majeures menées en collaboration avec l'Institut canadien de recherche sur le tourisme au sujet des répercussions sur cette industrie, d'une part, de la phase II des réformes fiscales et, d'autre part, de l'unification de l'Europe en 1992;
- les travaux visant à déterminer la portée des campagnes publicitaires lancées par Tourisme Canada sur les marchés des États-Unis, de la France, du Japon et de la République fédérale d'Allemagne;
- la publication du bulletin mensuel *Actualités sur le tourisme*, dans le cadre du programme de collecte de données commerciales visant à sensibiliser l'industrie touristique canadienne aux tendances, aux possibilités et aux problèmes qui caractérisent ce secteur;
- la réponse, par le Centre de référence et de documentation touristique, à plus de 2 800 demandes de renseignements;
- la signature de contrats avec la PATA pour des études de marchés portant sur Taiwan et la Corée du Sud.

Finances, Gestion du personnel et Administration

Le Secteur des finances, de la gestion du personnel et de l'administration est chargé d'établir l'ensemble des objectifs, des lignes directrices et des programmes associés aux ressources humaines du Ministère. Il conseille la haute direction sur les ressources et les questions financières dans le cadre des propositions et des programmes soumis au Cabinet, au Conseil du Trésor et à d'autres organismes. Il regroupe les directions générales suivantes : Contrôleur, Gestion de l'information, Ressources humaines, Services administratifs et Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Contrôleur

La Direction générale du contrôleur est responsable de l'application de normes et de pratiques comptables ainsi que de la gestion des finances et des ressources pour le Ministère.

La Direction générale regroupe les quatre directions suivantes :

- la Direction de la gestion des ressources, chargée de conseiller la haute direction sur la planification, l'affectation et le contrôle des ressources, de préparer les documents financiers tels que les budgets du Ministère et les rapports mensuels portant sur la gestion des ressources, ainsi que de coordonner la préparation du *Budget des dépenses* et les plans pluriannuels de gestion;
- la Direction du contrôle comptable et financier, responsable des services de comptabilité générale et du contrôle des ressources financières;
- la Direction de l'élaboration de la politique et des systèmes financiers, qui s'occupe des systèmes d'information, des politiques et des pratiques comptables;
- la Direction consultative sur la vérification des contributions, chargée de la conception et de l'exécution de politiques, de processus, de normes et de procédures liés à la vérification des programmes subventionnés. Elle conseille aussi à ce sujet le personnel.

Gestion de l'information

La Direction générale de la gestion de l'information assure les services d'élaboration et de contrôle de la gestion des ressources informatiques du Ministère, soit :

- la préparation de lignes directrices, de normes, de plans et de stratégies;
- l'administration des bases de données du Ministère et les services de gestion de données;
- les services de gestion et de soutien pour les projets visant à développer et à exploiter les systèmes informatisés de bases de données et à assurer leur fonctionnement;
- l'achat et l'entretien de toutes les installations informatiques, dont l'unité centrale de traitement, les micro-ordinateurs, le matériel, les réseaux de télécommunications et les systèmes de bureautique.

Ressources humaines

La Direction générale des ressources humaines s'occupe de :

- l'élaboration et de l'application de la politique, de programmes, de pratiques et de méthodes de gestion liés aux ressources humaines;
- l'établissement de pratiques conformes à la loi et aux règlements divers portant sur la gestion et la classification du personnel, la dotation, les relations de travail, l'orientation professionnelle, la rémunération, la planification des ressources humaines, l'équité en matière d'emploi et les langues officielles;
- la formulation de recommandations au chapitre de la réorganisation et de la gestion des ressources humaines en prévision de la création d'ISTC.

Services administratifs

La Direction des services administratifs est chargée de fournir tous les services administratifs à l'administration centrale et joue le rôle de conseil auprès des régions.

Parmi ces services, notons :

- la gestion des installations;
- les services téléphoniques;
- les services de sécurité;
- l'adjudication des marchés, le contrôle des stocks ainsi que la gestion et l'impression des formulaires;
- les services de bibliothèque;
- la politique administrative, les guides et les passeports;
- les archives et le service du courrier.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Le Bureau doit veiller à :

- élaborer et à faire respecter certaines lignes de conduite en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- conseiller la haute direction sur l'application des lois ou sur la démarche à suivre dans certains cas;
- examiner les demandes d'accès à l'information provenant du grand public;
- approuver les propositions du Ministère sur les méthodes d'obtention des renseignements, conformément à la politique officielle en ce domaine.

RÉGIONS

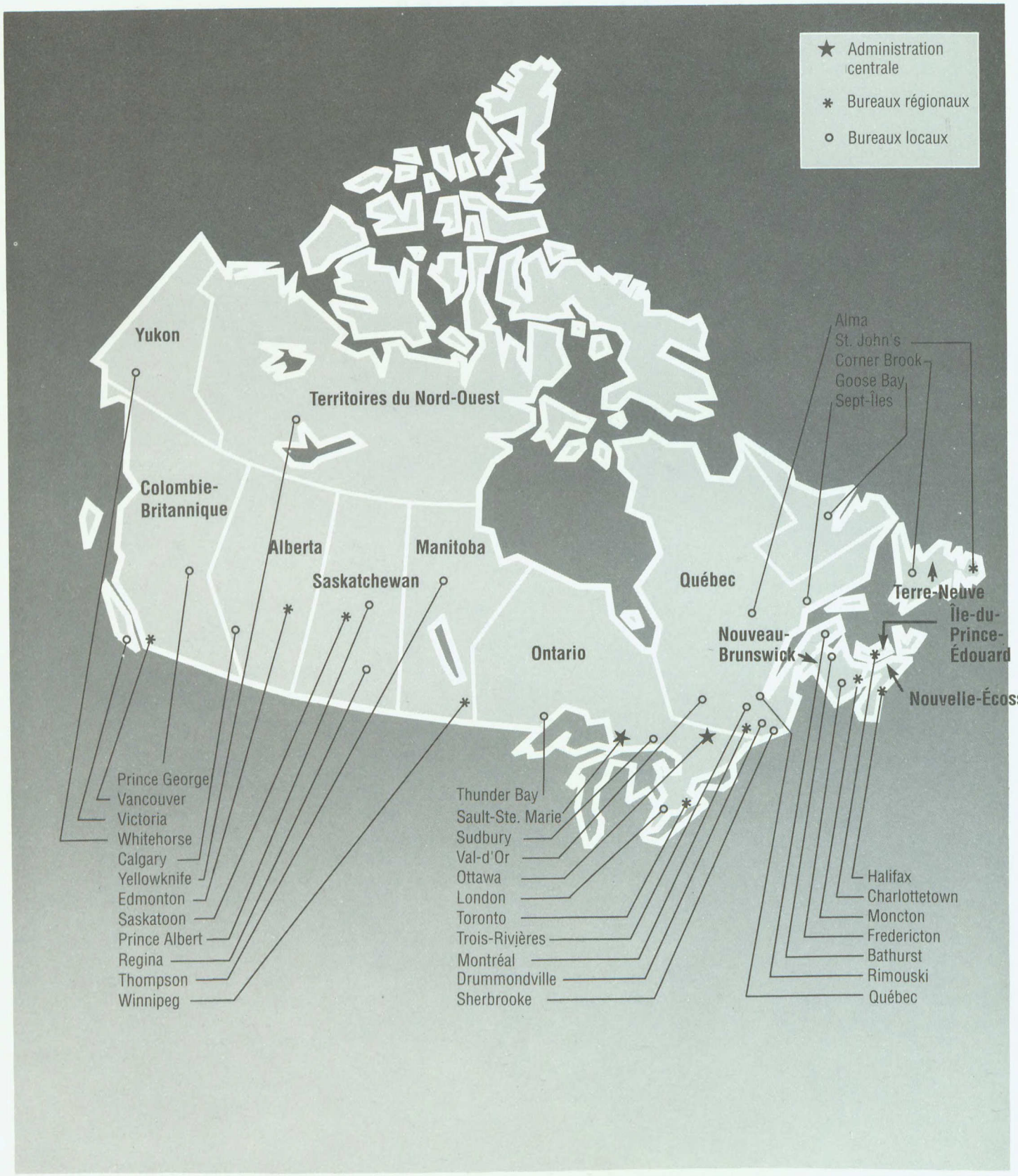
Administration centrale
Bureaux régionaux
Bureaux locaux
Yukon
Territoires du Nord-Ouest
Colombie-Britannique
Alberta
Manitoba
Saskatchewan
Ontario
Québec
Nouveau-Brunswick
Terre-Neuve
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Alma
St. John's
Corner Brook
Goose Bay
Sept-Îles
Prince George
Vancouver
Victoria
Whitehorse
Calgary
Yellowknife
Edmonton
Saskatoon
Prince Albert
Regina
Thompson
Winnipeg
Thunder Bay
Sault-Ste. Marie
Sudbury
Val-d'Or
Ottawa
London
Toronto
Trois-Rivières
Montréal
Drummondville
Sherbrooke
Halifax
Charlottetown
Moncton
Fredericton
Bathurst
Rimouski
Québec

Terre-Neuve

Au Bureau régional de Terre-Neuve, l'exercice marque la fin des activités axées sur l'administration de programmes et le début des services à l'entreprise portant en particulier sur l'aide à la technologie et à l'industrie, le développement du commerce et des marchés, les renseignements commerciaux et la défense des intérêts de la clientèle. Au nombre des activités, citons la recherche de techniques de pointe pour accroître la compétitivité de l'industrie locale, l'aide à l'industrie pour saisir les possibilités offertes sur le marché ainsi que le développement du commerce à l'intention des exportateurs ou des sociétés susceptibles de profiter des marchés d'exportation.

Expansion industrielle

Le Bureau régional a coordonné l'accueil et l'envoi de missions portant sur les achats dans le secteur de la défense et l'exploitation des gisements pétrolifères au large des côtes dans le cadre du projet Hibernia. Il a établi d'étroites relations avec de nombreuses entreprises de la province afin d'aider ces dernières à se familiariser davantage avec le processus de soumissions dans le cadre de ces marchés.

Parmi les activités de 1988-1989, soulignons les échanges sur les occasions d'affaires lors de la visite à Terre-Neuve de représentants de la société General Dynamics de Detroit; la participation de six entreprises de la province à la mission commerciale du Canada atlantique qui s'est rendue à Boston pour examiner les possibilités de marchés en Nouvelle-Angleterre dans le secteur de la défense; et l'aide consentie à des entreprises locales pour participer à Los Angeles à un salon sur les communications électroniques intéressant ce même secteur. Au chapitre de l'exploitation des ressources au large des côtes, le Ministère a participé activement à Offshore Europe 1988 et a coordonné l'accueil de plusieurs missions, dont celle organisée par le gouvernement britannique.

Le Bureau régional a aussi joué un rôle de premier plan pour l'élaboration d'une campagne sectorielle portant sur le secteur des produits halieutiques et fait partie de l'équipe ministérielle sur les pêches, chargée de l'ensemble des modalités d'approbation et d'exécution liées à cette initiative.

Dans le cadre des ententes auxiliaires découlant de l'Entente de développement économique et régional (EDER), la modernisation des usines de pâtes et papiers et le tourisme étaient au centre des préoccupations du Bureau régional.

Les travaux de modernisation de la société Kruger Inc. se sont poursuivis à son usine de pâtes et papiers de Corner Brook et des mesures antipollution ont été prises.

Au chapitre du tourisme, soulignons :

- le début de la construction du Newfoundland Freshwater Resource Centre à St. John's, financée en partie aux termes de l'entente auxiliaire sur le tourisme;
- l'aide consentie pour permettre à des organisateurs de voyages de Terre-Neuve de participer à une importante initiative de commercialisation — Sea Sell '89;
- les subventions accordées pour la conception et l'installation de matériel pour la fabrication de neige artificielle à la station de ski Marble Mountain Resort, située dans l'ouest de la province;
- la dernière partie d'une étude sur les besoins en matière d'hébergement ainsi que les recherches portant sur le développement du tourisme le long de la côte Sud-Ouest et dans la région centrale du Labrador;
- l'organisation d'un important séminaire sur le marché des croisières, auquel ont participé des représentants des marchés d'outre-mer;
- la création, avec l'appui financier de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), de Marine Adventures Association, organisme du sous-secteur du tourisme qui s'intéresse aux activités en milieu marin;
- l'introduction dans les collèges communautaires d'un cours de gestion de la commercialisation, intitulé *Tourism Is Your Business*.

Au nombre des activités liées à l'expansion industrielle, mentionnons le parrainage d'un forum sur l'entrepreneurship et le séminaire organisé par le Centre canadien d'innovation industrielle de Waterloo sur la recherche et la commercialisation d'idées novatrices en matière de produits.

Commerce international

Le Centre de commerce international était en pleine activité au cours de l'exercice, aidant les milieux d'affaires de Terre-Neuve à sonder les marchés d'exportation.

Au chapitre du développement de ces marchés, le personnel a participé à 20 missions commerciales et à de nombreux salons internationaux. Les exportateurs de la province ont de nouveau reçu une aide en vertu du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) pour participer à des foires commerciales et poursuivre des projets de commercialisation à l'extérieur du pays.

Parmi les principales activités, soulignons :

- la formation d'un consortium de producteurs de poisson fumé;
- le financement de missions de commercialisation aux États-Unis et en Europe, liées à la production et à la commercialisation de pots de conserves de caviar de lompe;
- la planification d'une conférence internationale sur la commercialisation des fruits de mer, une première pour Terre-Neuve;
- la participation continue aux activités du gouvernement provincial et d'une coopérative locale de chasseurs de phoques, pour le développement des marchés;
- la mise en place du financement nécessaire pour préparer une étude portant sur la stratégie de commercialisation du cuir de peau de poisson en vue d'applications industrielles;
- l'aide financière versée en vertu du PDME à un consortium local d'éleveurs de renards argentés pour trouver de nouveaux marchés d'exportation.

Île-du-Prince-Édouard

Le Bureau régional de l'Île-du-Prince-Édouard a contribué au développement du commerce et du tourisme, a participé aux travaux liés au projet routier pour la traversée du détroit de Northumberland et a dirigé un projet pour une utilisation plus rationnelle de la pomme de terre grâce à la bioconversion.

Expansion industrielle

En vue de contribuer à l'essor du tourisme dans la province, le personnel a participé avec le gouvernement provincial et le secteur privé à l'élaboration de huit principes stratégiques. Par ailleurs, grâce aux activités prévues dans le cadre de l'entente auxiliaire sur le tourisme, un nombre record de touristes a été enregistré. En effet, 715 000 personnes ont visité la province, une augmentation de 1,7 p. 100 par rapport à l'année précédente, soit une hausse pour la quatrième année consécutive.

Le Centre de commerce international a continué d'appuyer les entreprises locales, les aidant à trouver de nouveaux débouchés pour leurs biens et services sur les marchés d'exportation. Aux termes du PDME, 21 sociétés ont reçu une aide totalisant 100 413 $ et, dans le cadre du programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers, 13 entreprises de la province ont pu sonder les nouveaux marchés des États de la Nouvelle-Angleterre.

Le Sous-comité sur les retombées industrielles régionales, présidé par le Ministère, a continué d'exploiter les possibilités d'expansion découlant du projet routier visant à relier l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick.

En collaboration avec le gouvernement provincial et les entreprises de transformation de la pomme de terre, le Ministère a étudié la possibilité d'extraire sucres, amidon et produits chimiques des pommes de terre ne pouvant servir aux utilisations habituelles.

Nouvelle-Écosse

Le Bureau régional de la Nouvelle-Écosse s'est occupé de l'administration de trois ententes auxiliaires de développement économique conclues en vertu de l'EDER; il a également négocié la réalisation de quatre grands projets industriels.

Le personnel a joué un rôle de premier plan pour inciter un consortium regroupant des intérêts du secteur privé et des milieux universitaires à construire à Halifax l'Advanced Materials Engineering Centre (AMEC), à un coût de 9 millions de dollars. L'AMEC, créé pour répondre à la demande croissante en matière de matériaux de pointe, recevra du Ministère 4,5 millions pour financer ses dépenses de matériel et de fonctionnement.

Le personnel a surveillé de près la conclusion d'une entente de 427 millions de dollars entre le gouvernement fédéral et Lavalin Inc., aux termes de laquelle cette société s'engageait à acheter la division Trenton Works des entreprises Hawker Siddeley Canada Inc. La part gouvernementale, soit 127 millions, représente environ 25 p. 100 de la mise de fonds nécessaire, Lavalin s'engageant à investir la différence pour la modernisation et la diversification de l'entreprise et le financement de la vente de wagons.

Le Bureau régional est entré en négociations avec plusieurs entreprises pour attirer dans la province les investissements. Les négociations engagées avec une importante société américaine de produits forestiers, Louisiana Pacific, ont pour objet la construction d'une usine de panneaux de gypse de quelque 64,5 millions de dollars à Point Tupper, au Cap-Breton. Ce projet, qui créera une centaine d'emplois dans la région, fera appel aux plus récentes techniques et aux ressources locales de gypse et contribuera à augmenter les exportations de la province. Le personnel a aussi assuré l'administration de l'entente conclue entre le Canada (collaboration du Ministère et d'EIC) et l'entreprise Cape Breton Precision Components Ltd. Cette filiale de la société Magna a reçu une aide pour l'aménagement d'une usine de pièces d'automobile au Cap-Breton. A la fin de l'exercice, des discussions étaient en cours au sujet d'autres projets d'investissement.

Le Bureau régional a publié deux bulletins trimestriels : *Innovations*, financé dans le cadre de l'entente auxiliaire sur le transfert de technologie et l'innovation industrielle administré par l'APECA, donne des informations sur les plus récentes percées dans le secteur de la haute technologie; *Nova Scotia Export News*, bulletin sur les exportations, est consacré aux exportateurs prospères de la Nouvelle-Écosse.

Au cours de l'exercice, les activités du Bureau régional ont commencé à refléter les priorités d'ISTC. Le personnel s'est entretenu avec une quarantaine de groupes — représentant entre autres les milieux d'affaires, les associations et les chambres de commerce — sur le nouveau mandat d'ISTC et ses priorités au chapitre du commerce, y compris le service de renseignements commerciaux. En outre, le Bureau régional a parrainé des séminaires sur les occasions d'affaires dans le cadre des grands projets d'investissement et une série de séances d'information sur les sciences et la technologie.

En 1988-1989, le Centre de commerce international a ouvert ses portes dans les locaux du Bureau régional de la Nouvelle-Écosse. Établis en collaboration avec Affaires extérieures Canada, ces centres ont pour objet d'améliorer les services fédéraux offerts aux exportateurs canadiens. Le Centre est en relation étroite avec plus d'une centaine de missions commerciales canadiennes. Par l'intermédiaire du centre d'Halifax, les exportateurs de la province peuvent communiquer plus facilement avec ces missions et bénéficient d'autres services, programmes et renseignements commerciaux. Le Centre offre un programme visant à promouvoir les exportations. Cette année, au nombre des principales initiatives, citons les campagnes de promotion et d'information sur l'Accord de libre-échange et le programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers, destiné aux nouveaux exportateurs. Ces activités ont eu pour résultat une plus grande participation des milieux d'affaires, soit une augmentation de 50 p. 100 des demandes aux termes du PDME. En collaboration avec le gouvernement provincial, les chambres de commerce et les associations locales, le Bureau de la Nouvelle-Écosse a parrainé plusieurs séminaires sur l'exportation.

Coordination économique

Grâce à sa participation aux travaux du Comité de gestion et du Groupe de gestion de programme, le personnel a assuré l'administration du volet II de l'entente auxiliaire portant sur la modernisation

de SYSCO. Le gouvernement fédéral financera jusqu'à 70 p. 100 du coût des travaux, soit 110 millions de dollars. Pour sa part, la province de la Nouvelle-Écosse fournira les 30 p. 100 restants et subventionnera également la construction de l'usine de rails universels, d'une valeur de 100 millions.

Dans le cadre de l'administration de l'entente auxiliaire sur le transfert de technologie et l'innovation industrielle, le personnel a secondé activement l'APECA. Plusieurs projets de R-D ont été menés en collaboration avec les milieux universitaires et industriels pour lancer un important programme éducatif visant à renseigner l'industrie sur les avantages de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur (CFAO) et pour appuyer la petite entreprise, grâce à une aide consentie à une centaine de projets liés aux techniques de pointe.

Aux termes de l'entente auxiliaire Canada-Nouvelle Écosse sur le tourisme, 37 projets ont été financés. Une somme de 457 500 $ a été versée à la société Sou'Wester Gift and Restaurant Company Limited pour l'amélioration des services publics à Peggy's Cove, une des attractions touristiques les plus populaires de la Nouvelle-Écosse. Fort de ses succès antérieurs, le Bureau régional a accordé un appui financier à une initiative de commercialisation unique — Sea Sell '89. Encore plus importante qu'en 1987, cette foire commerciale flottante a fait escale à New London, au Connecticut, et à New York, en plus de Boston. Une cinquantaine de représentants de l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard, en plus des 300 participants de la Nouvelle-Écosse, prenaient part à cette activité.

Des subventions ont été versées à la Tourism Industry Association de la Nouvelle-Écosse pour financer une série de séminaires sur la commercialisation et pour mettre sur pied un système de classification des types d'hébergement dans le Canada atlantique.

Une aide a également été consentie pour la création du centre Anne-Murray, à Springhill, et du Musée de l'industrie et du transport de la Nouvelle-Écosse à Stellarton.

Nouveau-Brunswick

Le Bureau régional du Nouveau-Brunswick, à Moncton, a été réorganisé pour tirer le meilleur parti des ressources humaines et financières disponibles et relever ainsi les défis propres à l'exécution du nouveau mandat du Ministère.

Les engagements financiers prévus par l'entente auxiliaire sur le tourisme conclue en vertu de l'EDER prenaient fin en 1988-1989, mais il a été convenu de prolonger jusqu'au 31 mars 1992 les travaux de construction et les paiements pour la réalisation de plusieurs projets d'aménagement de l'infrastructure dans le cadre du Programme d'incitation au voyage. En 1988-1989, les dépenses fédérales découlant de cette entente se chiffraient à plus de 4,7 millions de dollars.

Au cours de l'année, deux grands projets ont démarré. D'une part, les Entreprises Repap Inc. de Newcastle ont construit une usine-pilote d'une capacité de 33 tonnes par jour pour la mise au point et l'essai d'un nouveau procédé technique à base d'alcool pour la fabrication de la pulpe. Le Ministère défraie la moitié des coûts de ce projet évalué à 65 millions de dollars. D'autre part, la société East West Caribou Mining Limited a commencé l'exploitation d'une usine de zinc-plomb dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, grâce à une contribution de l'ordre de 3,9 millions de la part du Ministère pour la prise en charge d'une partie de l'intérêt. Ce projet est évalué à 40 millions de dollars

Le Centre de commerce international, établi à Moncton en juillet, assure la gestion des services commerciaux et des programmes destinés aux milieux d'affaires. Il a envoyé à Boston deux missions commerciales regroupant 30 entreprises et en a aidé plusieurs autres à participer à des foires commerciales à l'étranger. Des séminaires sur le libre-échange ont été offerts à Moncton, à Fredericton et à Saint John et le Centre a organisé la visite au Nouveau-Brunswick d'une mission d'acheteurs de la Malaysia, représentant le secteur du matériel de la défense. Aux termes du PDME, 44 demandes, totalisant près de 100 000 $, ont été approuvées au cours de l'exercice.

Diffusé à près de 3 000 exemplaires, *ISTC Nouveau-Brunswick*, bulletin trimestriel d'information sur l'exportation, est maintenant plus complet et traite des questions liées à la technologie, à l'industrie et à l'investissement.

Des améliorations ont été apportées au programme d'échange de technologie D*IST*Covery, destiné à renseigner les entrepreneurs sur les plus récents produits et techniques dans les domaines de la fabrication et de la distribution. Le personnel a participé à l'élaboration d'une stratégie de commercialisation et à la conception d'une exposition itinérante pour faire connaître le programme D*IST*Covery dans la province.

Compte tenu du nouveau mandat d'ISTC, le Bureau régional du Nouveau-Brunswick a entrepris des activités précises de cueillette de données dans un nombre de secteurs industriels clés. De nombreux efforts ont été déployés pour accroître les services aux entrepreneurs.

D'importantes rénovations ont permis l'établissement d'un Centre des services aux entreprises, premier point de contact pour tous les clients à l'ensemble des programmes et services offerts par le Ministère.

Québec

Le Bureau régional du Québec a intensifié ses efforts en matière de développement industriel, particulièrement auprès du secteur de la haute technologie. L'année a été aussi marquée par la signature de deux ententes fédérales-provinciales importantes visant le développement économique des régions du Québec.

Expansion industrielle

Dans le cadre des grands projets régis par l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel, le Comité de gestion a autorisé le versement de deux autres contributions à des entreprises du Québec; ainsi, plus de 93 p. 100 des sommes prévues à ce poste ont été engagés. Quant au volet sur les infrastructures, des contributions totalisant 8,2 millions de dollars ont été accordées à 21 administrations municipales pour l'aménagement de l'infrastructure. Depuis la signature de l'Entente, 56 municipalités ont reçu une aide, totalisant 90 p. 100 des sommes engagées à ce poste.

Le Bureau régional a en outre assuré la promotion et la mise en marche de deux nouveaux programmes d'aide à l'entreprise dans la région centrale et les régions de ressources du Québec. De plus, des ateliers de gestion portant sur divers thèmes tels que l'innovation, l'exportation, le développement du produit et l'amélioration de la gestion ont été organisés à l'intention des chefs d'entreprises, particulièrement de PME.

En matière d'aide à l'exportation, 1988-1989 a vu la création du Centre de commerce international où près de 900 demandes ont été étudiées, dont 631 furent approuvées, ce qui représente un déboursé total de près de 6 millions de dollars. L'année a aussi été marquée par la coordination des activités du Mois canadien de l'exportation, l'accueil de 47 missions étrangères et la participation à une douzaine de salons industriels et commerciaux. Ont également été organisées dans différentes régions du Québec, des séances d'information sur l'Accord de libre-échange et ses répercussions, ainsi que sur les marchés d'exportation propres à divers produits.

De concert avec les associations et les groupes d'intérêt sectoriels, le Ministère a organisé 11 séances d'information sur la compétitivité-productivité afin d'inciter les entreprises à adopter les nouvelles technologies. Il a aussi accueilli huit missions étrangères en quête de produits particuliers, d'accords de coopération et d'associations d'affaires. Le Ministère a de plus dirigé au Japon une mission importante sur la biotechnologie et terminé une étude sur l'avenir de ce secteur au Québec, ainsi que sur l'adoption de stratégies de prospection internationale. Enfin, par suite des recommandations du rapport Picard, plusieurs projets du secteur de la mode ont reçu une aide du Ministère.

Dans le secteur des industries de ressources, le Ministère a par ailleurs participé au développement des projets Noranda, Alouette et Pétromont. Quant aux secteurs de la microélectronique, des télécommunications, de l'aéronautique et du matériel de transport, le Ministère a participé à l'organisation de huit missions visant à promouvoir les compétences de ces industries à l'étranger.

L'étude de marché sur le potentiel des entreprises du secteur de la défense, l'appui au Centre d'initiative technologique de Montréal et l'aide à la préparation de la Conférence sur la technologie et l'énergie ne sont que quelques-unes des initiatives sectorielles du Ministère en 1988-1989.

Dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, 134 projets ont fait l'objet de contributions, portant à 12,1 millions de dollars les sommes engagées à cet effet. Les principales contributions ont été versées pour l'aménagement du parc littoral au lac Memphrémagog, l'expansion de deux stations de ski au Québec, Mont-Tremblant et Mont-Sainte-Marie, l'aménagement de l'infrastructure pour le circuit automobile du Grand Prix de Montréal et la mise sur pied de deux nouveaux volets pour commercialiser le ski alpin et les pourvoiries, et ce, afin d'avantager le Québec sur le marché américain.

Coordination économique

Le Bureau du Coordonnateur fédéral du développement économique a poursuivi au cours de 1988-1989 ses activités de coordination des ententes découlant de l'Entente de développement économique et régional (EDER).

Par suite d'intenses négociations avec le gouvernement du Québec, deux nouveaux accords Canada-Québec ont été conclus :

- un Protocole d'entente sur le développement économique au Québec, pour lequel les deux gouvernements ont prévu une augmentation des enveloppes financières de certaines ententes auxiliaires en cours aux termes de l'EDER. Cette initiative, partagée à parts égales, pourrait atteindre 150 millions de dollars d'ici le 31 mars 1990.
- une nouvelle entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec.

Cette dernière entente représente des engagements de 820 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, dont 440 millions seront versés par le gouvernement du Canada. Dans le cadre de cet accord, le gouvernement fédéral visait une action concertée par l'entrée en vigueur de deux programmes, à savoir : le Programme de renforcement de la productivité manufacturière dans la région centrale du Québec (100 millions) et le volet industriel du Programme de développement des entreprises dans les régions de ressources du Québec.

Une enveloppe de 100 millions de dollars est prévue pour financer ce volet du Programme, de même que celui sur le tourisme, actuellement à l'étude. De plus, tel que prévu dans le cadre de cette entente, le Bureau a participé avec le gouvernement du Québec à la formation de comités consultatifs dans chacune des cinq régions de ressources du Québec.

Par ailleurs, le Programme fédéral de développement de la forêt privée dans l'est du Québec a été renouvelé pour une période de cinq ans. Un montant supplémentaire de 40 millions de dollars y sera consacré.

Un protocole d'offre entre le gouvernement du Canada et celui du Québec ainsi que la ville de Matane a été signé en vue de l'aménagement de l'infrastructure reliée à l'usine de pâtes de Matane. Le gouvernement s'est engagé à y allouer une enveloppe budgétaire pouvant atteindre 24,5 millions de dollars.

Le Ministère a en outre procédé à la mise en oeuvre du Programme de relance industrielle pour l'est de Montréal (PRIEM), pour lequel une enveloppe de 35 millions de dollars a été prévue.

Les trois ordres de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, se sont également entendus pour financer une Table de concertation et de promotion dans l'est de Montréal. La part fédérale s'élève à 50 000 $ par an pour une période de trois ans.

Comme par le passé, après consultations avec le secteur privé, le gouvernement du Québec et d'autres organismes, le Bureau a fourni aide et conseils aux ministres du Ministère et à d'autres ministères sur les questions de politique et des projets de développement économique et régional.

Pour sa part, le Secrétariat sur le développement de la région de Montréal, sous la direction du Bureau, a poursuivi son mandat visant à assurer la coordination et le suivi des décisions gouvernementales découlant du rapport Picard, et ce, en fonction de sept axes privilégiés de développement, soit les activités internationales, la haute technologie, la finance et le commerce international, le design, les industries culturelles, le tourisme ainsi que le transport.

Ontario

Le Bureau régional de l'Ontario a continué d'administrer le PDIR et l'entente auxiliaire Canada-Ontario sur le tourisme, conclue en vertu de l'EDER. Il a participé à l'élaboration et à l'exécution de l'Initiative fédérale du développement économique du nord de l'Ontario (FedNor).

L'importance des travaux liés à ces trois programmes subventionnés a été éclipsée par le nombre croissant et varié de services non subventionnés résultant des modifications apportées au rôle du Ministère.

Expansion industrielle

Dans le cadre du PDIR, les demandes ont été reçues jusqu'au 30 juin 1988, première étape marquant la fin de cinq années d'activités en vertu de ce programme. Quelque 180 demandes avaient été soumises avant cette date. A la fin de l'exercice, 664 projets avaient été évalués aux termes du PDIR et des engagements avaient été approuvés pour 345 d'entre eux.

En vertu de l'entente auxiliaire sur le tourisme, deux importants projets ont été financés en partie par le gouvernement fédéral, soit le Langdon Hall Country House Estate (manoir historique situé près de Cambridge et transformé en un élégant lieu de rencontre et de villégiature; les travaux ont coûté 1,5 million de dollars) et le Hockley Valley Resort (station de ski et centre de conférences à proximité d'Orangeville; les rénovations sont évaluées à 2,5 millions). Une étude a été préparée, décrivant les activités réalisées à ce jour au terme de cette entente auxiliaire.

Le Bureau régional de Toronto était chargé de la coordination de la publicité adressée aux 4 000 délégués de l'American Society of Association Executives, chargés d'organiser les principaux congrès d'affaires et de loisirs en Amérique du Nord. En juin, cet organisme tenait pour la première fois son congrès à l'extérieur des États-Unis, soit à Toronto.

Le Bureau régional a également publié la troisième édition de *The Ontario Book*, répertoire commercial des installations et des services touristiques de la province.

Le Centre de commerce international a été ouvert en juin 1988 afin de regrouper les services destinés aux exportateurs canadiens; les données d'Affaires extérieures Canada et de ses réseaux d'information sont maintenant acheminées directement au Bureau régional de l'Ontario. De plus, il faut noter un plus grand roulement de personnel parmi les agents du service extérieur en poste en Ontario.

Au cours de l'exercice, le Bureau régional a envoyé quelque 70 missions à l'étranger, notamment à plusieurs foires commerciales. Le personnel de divers secteurs s'est occupé d'inviter les entreprises qui ont fait partie de ces missions, parmi lesquelles soulignons :

- une mission de 18 jours en Europe en février 1989, première mission à laquelle participaient les agents de développement économique de certaines villes de l'Ontario sur les marchés européens. Neuf d'entre eux représentant huit villes se sont rendus en Grande-Bretagne, en Hollande, en Italie, en France et en République fédérale d'Allemagne;
- une mission en Italie pour jeter, en collaboration avec le gouvernement italien, les assises de travaux à long terme sur les techniques de pointe;
- deux missions, regroupant chacune les représentants de six entreprises intéressées à la biotechnologie, qui se sont rendues au Japon et en France pour tenter de conclure des ententes d'échange de technologie.

L'Ontario a accueilli quelque 80 missions étrangères, habituellement composées de 8 à 12 délégués.

L'atelier Savoir profiter d'une foire commerciale a été organisé à une dizaine de reprises dans plusieurs villes ontariennes. Cet atelier, parrainé par le Ministère et auquel ont participé 500 entrepreneurs, est dirigé par un expert-conseil en commercialisation dans le cadre d'un marché de 6 000 $.

En vertu du PDME, 1 326 demandes ont été étudiées; 940 d'entre elles ont été approuvées et ont donné lieu à des engagements fédéraux de 5 302 183 $.

Dans le cadre de Carrefour Export, plus de 1 600 rendez-vous ont été accordés et les représentants de plus de 500 entreprises se sont entretenus avec les délégués commerciaux de

l'étranger. Les rencontres d'une durée de trois jours étaient au nombre des activités du Mois canadien de l'exportation à Toronto.

Tout au long de l'exercice, une centaine d'autres rencontres ont été organisées entre des sociétés et des délégués commerciaux, à la demande expresse de ces derniers qui désiraient rencontrer les représentants de certaines entreprises du sud de la province.

A la fin de l'été et à l'automne 1988, 12 ateliers sur l'Accord de libre-échange avaient été organisés dans différentes localités du sud de l'Ontario, chacun attirant plus d'une centaine d'entrepreneurs. A ces rencontres, certains ministres ont été appelés à répondre aux questions posées sur la libéralisation des échanges et à expliquer les dispositions prévues par l'Accord.

En novembre 1988, quelque 250 délégués participaient à Toronto au Colloque Canada-France sur la haute technologie (SYTECH) pour y examiner divers aspects de la robotique, de la biotechnologie, des techniques environnementales et du matériel médical et paramédical.

Dans la région d'Hamilton-Wentworth, un programme d'échange de technologie a été lancé en 1988. Ce projet de collaboration entre le gouvernement et les milieux d'affaires et de l'enseignement vise à examiner les besoins de technologie des petits fabricants et à stimuler l'échange de technologie dans ce secteur. Une étude indépendante a été amorcée pour donner un aperçu des besoins technologiques dans divers domaines.

Dans le cadre d'une mission envoyée aux États-Unis, des représentants de cinq universités ontariennes ont visité la Californie, la Géorgie et le Massachusetts pour rencontrer les dirigeants d'entreprises et d'universités américaines et les inciter à poursuivre et à financer des activités de R-D en Ontario.

Des dispositions ont été prises avec l'Association des fonderies canadiennes afin d'aider cette dernière à s'initier aux méthodes de récupération du sable utilisées en Europe. Par ailleurs, l'Ontario Furniture Manufacturers Association a reçu une aide dans le cadre d'une entente d'échange de technologie conclue avec la République fédérale d'Allemagne et l'Italie.

De nouveaux programmes comme l'Initiative des composantes d'automobile et le Programme de la microélectronique et du développement des systèmes ont été lancés au cours de l'exercice. En collaboration avec l'administration centrale, le Bureau régional a cherché à promouvoir ces programmes auprès des fabricants.

Travaillant de concert avec le ministère provincial de l'Industrie et du Commerce, le Bureau régional a été appelé à présider les travaux de deux comités sur le commerce et l'investissement. Les résultats obtenus sont très encourageants et les sous-ministres des deux ministères ont établi un calendrier de rencontres régulières pour une collaboration soutenue.

Le Centre des services aux entreprises de Toronto a répondu à 20 000 demandes de renseignements (par téléphone, par courrier ou en personne) provenant de gens d'affaires.

Coordination économique

Le Bureau du Coordonnateur fédéral du développement économique tient régulièrement des consultations avec les représentants du gouvernement de l'Ontario sur de nombreuses questions économiques et sociales. De plus, au nom des hauts fonctionnaires fédéraux, il assure la liaison avec les syndicats, le secteur privé et les associations de gens d'affaires.

Grâce à ces activités, le personnel a été en mesure d'analyser la situation et de soupeser diverses questions afin de conseiller le ministre fédéral chargé des relations fédérales-provinciales, le Bureau du Conseil privé, le Conseil du Trésor et le ministère des Finances, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le Bureau a de nouveau collaboré avec les organismes provinciaux et coordonné les activités découlant de cinq ententes auxiliaires conclues aux termes de l'EDER ainsi que d'un protocole d'entente.

Dans le cadre de l'entente auxiliaire sur la planification, des subventions supplémentaires de 300 000 $ ont été octroyées afin de financer pour la dernière année l'établissement d'une base de données sur les petites entreprises. Ce projet, auquel participent le gouvernement fédéral et celui des provinces, vise à une meilleure compréhension des besoins de la petite entreprise. Il aidera également les gouvernements à élaborer des politiques appropriées à l'intention de ce secteur. Une entente auxiliaire sur la culture a été conclue afin de stimuler la croissance économique dans les industries culturelles. Les ententes auxiliaires sur le tourisme, les ressources

forestières et l'exploitation minière visaient la mise en valeur du nord de l'Ontario, complétant de ce fait les programmes et les services fédéraux déjà en place.

Les ententes auxiliaires sur la planification et les ressources forestières prenaient fin en mars 1989.

Manitoba

Le Bureau régional du Manitoba s'est intéressé de façon toute particulière à l'essor du commerce, à l'amélioration du rendement de l'industrie et à l'administration d'ententes destinées à stimuler l'activité économique dans la province.

Le Centre des services aux entreprises et le Centre du commerce international ont renseigné les entrepreneurs du Manitoba sur les nombreux programmes et services offerts par le gouvernement fédéral, surtout ceux du Ministère et d'Affaires extérieures Canada, et ont été appelés à répondre à plus de 15 000 demandes de renseignements. Le personnel a accepté de prendre la parole lors de plusieurs rencontres et a participé à des séminaires et à des foires commerciales afin de promouvoir diverses activités.

Expansion industrielle

Plus de 400 entreprises du Manitoba exportent leurs produits et services. En 1988, les exportations se sont chiffrées à 2,9 milliards de dollars, la part des produits semi-finis et des produits finis représentant plus de la moitié de cette somme. Le Bureau régional aide ces entreprises à trouver et à exploiter de nouveaux débouchés.

Le Bureau régional était également chargé de l'administration des programmes découlant de l'Entente-cadre de développement (ECD) et de l'EDER.

L'entente auxiliaire sur les terres septentrionales du Manitoba, conclue aux termes de l'ECD, arrivait à terme le 31 mars 1989, après 17 années d'activité dans le nord du Manitoba. Une initiative du gouvernement fédéral et de celui de la province, cette entente visait l'expansion économique et la création d'emplois chez les autochtones et les habitants des régions isolées du Nord de la province, et fournissait des programmes scolaires et de formation. Bien que le 31 mars 1989 marque la fin de ce programme, les projets approuvés avant cette date pourront être subventionnés jusqu'au 31 mars 1990.

Par ailleurs, même si les activités prévues dans le cadre du programme spécial lié à la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA) prenaient également fin le 31 mars 1989, le Bureau régional peut continuer d'accorder des subventions aux projets approuvés avant cette date, et ce, jusqu'au 31 mars 1990. Ce programme avait pour objectifs le financement d'initiatives commerciales et d'exploitation des ressources naturelles, la création de petites entreprises et d'emplois, et l'augmentation des revenus dans les régions rurales. Il s'adressait principalement aux autochtones qui n'avaient bénéficié d'un emploi et d'un revenu stables qu'en de rares occasions et aidait ces derniers à se lancer en affaires dans le domaine de la petite entreprise ou du secteur primaire.

Dans le cadre de l'EDER, l'entente auxiliaire sur le développement industriel des autobus urbains a pris fin le 31 mars 1989 alors que les activités menées en vertu de l'entente auxiliaire sur le tourisme se sont poursuivies. Au nombre des activités les plus importantes, citons la planification des travaux au Centre touristique de la Fourche et au Centre de villégiature de Grand Beach. Signalons enfin le lancement de certaines initiatives importantes visant à accroître les activités de commercialisation et la productivité industrielle, notamment les centres d'information touristiques aux points d'entrée de la province et le programme de sensibilisation au tourisme. La promotion du Programme de la microélectronique et du développement des systèmes faisait partie des activités liées au secteur industriel.

Parmi les activités commerciales, citons les nombreux séminaires organisés durant le Mois canadien de l'exportation, ainsi que ceux prévus par l'Association des exportateurs canadiens et Affaires extérieures Canada. Le personnel a également accueilli plusieurs délégations de dignitaires et missions commerciales et a été invité à prendre la parole lors de nombreuses rencontres.

Saskatchewan

Le Bureau régional de la Saskatchewan a été réorganisé pour refléter le nouveau mandat du Ministère, visant l'excellence dans l'industrie et la compétitivité sur la scène internationale. La création de la Direction des services techniques et du développement industriel a pour buts la collecte de données commerciales, la défense des intérêts des entreprises ainsi que la mise au point et l'échange de la technologie. Au nombre des secteurs cibles, mentionnons la transformation des richesses naturelles, les métaux et la métallurgie, la transformation des produits alimentaires, les soins de santé, les matériaux de pointe, l'informatique et la biotechnologie.

En vertu de l'entente auxiliaire sur la technologie de pointe, 38 projets ont été approuvés, pour un engagement total de 2,8 millions de dollars. Les offres proposées par le Ministère et acceptées se chiffraient à 1 105 732 $ pour 14 projets.

Aux termes de l'entente auxiliaire sur le développement économique du Nord, 93 projets, engageant des dépenses de plus de 7,7 millions de dollars, ont été approuvés. La part du fédéral au chapitre des offres proposées et acceptées s'élevait à 3 465 961 $ pour 65 projets.

Dans le cadre de cette entente auxiliaire, les efforts étaient de nouveau axés sur l'exploitation des richesses naturelles et les services de formation aux résidants du Nord de la province pour permettre à ces derniers de profiter des occasions qui s'offrent dans l'industrie minière et la prospection des minéraux. Toutefois, il a été noté que ces activités portaient davantage sur l'expansion que sur la planification économique et les études de faisabilité. L'emballage, la transformation et la création de produits remplaçant de plus en plus les activités relevant de la récolte et de l'extraction, il y a eu nette progression sur le plan de l'économie régionale.

Au cours de l'exercice, le Comité chargé de l'administration de l'entente spéciale ARDA a approuvé 143 projets. La part des offres ministérielles proposées et acceptées s'élevait à 4 867 246 $ pour 103 projets, les dépenses totales aux termes de ces ententes se chiffrant à 3,5 millions de dollars pour 1988-1989. La plupart des projets approuvés portaient sur la création et l'expansion d'activités commerciales dans la province.

L'entente auxiliaire Canada-Saskatchewan sur le tourisme prenait fin le 31 mars 1989. A cette date, les sommes engagées s'élevaient à plus de 21 millions de dollars, la part du fédéral se chiffrant à 10,1 millions. Au cours de l'exercice, 183 demandes ont été reçues et 129 d'entre elles ont été approuvées, la part d'offres proposées par le Ministère et acceptées étant de l'ordre de 3,164 millions pour 36 projets.

Aux termes des dispositions prévues au chapitre du développement du produit dans le cadre de cette entente auxiliaire, deux engagements importants doivent être signalés, soit la somme de un million de dollars accordée au Saskatchewan Science Centre pour la construction d'un cinéma IMAX adjacent au centre et un engagement de un million accordé à la Meewasin Valley Authority pour la mise en valeur et la construction du Wanuskewin Heritage Park.

En vertu des dispositions visant l'accroissement des marchés dans le cadre de cette entente auxiliaire, des engagements de 2,5 millions de dollars ont été prévus. La plupart de ces fonds ont pour objet de stimuler les activités de commercialisation entre les principaux joueurs de l'industrie touristique de la province.

Des engagements de 4,7 millions de dollars ont été consentis dans le cadre d'un programme d'aide à l'industrie pour contribuer à la formation et à l'exploitation de TISASK, association de l'industrie touristique de la Saskatchewan, et pour appuyer plusieurs autres associations touristiques importantes. L'année a été marquée par la fin des travaux de construction et l'ouverture officielle d'un centre d'accueil des visiteurs, à North Portal, à la frontière américaine. Ce projet de l'ordre de 1,5 million vise à inciter les touristes américains à prolonger leur séjour en Saskatchewan et leur donne un aperçu des attractions de la province.

La Direction de la politique, de la planification et de la coordination a établi des réseaux de collecte

de données afin de recueillir et d'analyser des données ainsi que de jouer le rôle de conseil en matière de politiques et de programmes provinciaux, industriels, technologiques et scientifiques. Elle a de nouveau participé au processus de planification stratégique et opérationnel du Ministère et assuré un service d'information dans le cadre des activités régionales.

La Direction a contribué à la création du Centre de documentation sur les affaires, destiné à améliorer les services offerts aux milieux d'affaires et industriels. Des relations plus étroites en matière de politique ont été tissées avec l'administration centrale, la province et d'autres ministères, grâce à des initiatives de collaboration comme le RES/FED/PROV. Le Ministère a signé des protocoles d'entente avec Agriculture Canada et le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien (MDEO) pour coordonner les activités de développement des secteurs de l'agro-alimentaire. Le personnel s'est initié davantage à l'utilisation de micro-ordinateurs et de systèmes informatiques. En collaboration avec les représentants d'Affaires indiennes et du Nord Canada et des Territoires du Nord-Ouest, le Bureau régional a participé aux premiers travaux d'évaluation de l'entente auxiliaire sur le développement économique de cette région.

Pour la troisième année consécutive, les agriculteurs ont été durement frappés par la sécheresse. Aussi, en raison de l'étendue du problème, une demande a été formulée pour de nouveaux programmes en réponse aux besoins changeants des milieux d'affaires. Compte tenu de ces circonstances, le Centre de commerce international a élaboré des programmes innovateurs pour attirer de nouveaux clients et diversifier les services offerts.

Le PDME a de nouveau joué un rôle important, 133 demandes totalisant 317 000 $ ayant été approuvées. La Saskatchewan a dirigé quatre missions commerciales qui se sont rendues au Moyen-Orient et dans les pays du Pacifique. Les missions envoyées au Dakota du Nord dans le cadre du programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers ont permis de sonder les marchés dans les secteurs du matériel agricole et de la haute technologie.

Le Centre a de plus aidé les exportateurs de matériel agricole et de bétail en contribuant à promouvoir sur la scène internationale le Western Canada Farm Progress Show, l'Exposition agricole de l'Ouest canadien et la Foire de l'industrie laitière canadienne. Quelque 32 000 personnes ont visité le Farm Progress Show, regroupant 532 exposants. L'Exposition agricole comptait 140 000 visiteurs, 1 500 marchands de bétail et 386 exposants. Le Ministère a participé aux travaux des comités de ces organismes, jouant un rôle de premier plan pour établir des centres de commerce international à l'occasion de ces rencontres. Au-delà d'une centaine de visiteurs étrangers se sont inscrits au Farm Progress Show et plus de 300 acheteurs d'autres pays étaient présents à l'Exposition agricole, avec pour résultat des ventes à l'exportation évaluées à 50 millions de dollars. En avril, la ville de Saskatoon accueillait les représentants d'une tournée pancanadienne d'experts-conseils en investissement, attirant plus de 100 participants des milieux d'affaires de Regina et de Saskatoon.

The Saskatchewan Exporter, bulletin d'information sur le nouveau mandat et les services du Ministère, donne des précisions sur les occasions d'affaires ainsi que sur les foires et les expositions commerciales.

Le Ministère a participé à la signature d'un protocole d'entente entre la Prairie Implement Manufacturers' Association et trois ministères fédéraux, dont le Ministère, le MDEO et Affaires extérieures Canada. Ce protocole a pour but de tisser des relations plus étroites entre le gouvernement et cette association au cours des cinq prochaines années.

Enfin, le Bureau régional a travaillé en étroite collaboration avec l'université de la Saskatchewan pour établir un Centre du commerce international. Des fonctionnaires ont été invités à titre de conférenciers pour donner des cours de commercialisation et ont participé à la formation d'équipes de recherche sur le marché regroupant étudiants et exportateurs.

Alberta

Le Bureau régional de l'Alberta a adopté les nouvelles priorités ministérielles et régionales d'ISTC, mettant graduellement un terme aux programmes et services de l'ancien ministère. Parmi les principales initiatives, citons :

- le développement du commerce et de l'investissement;
- l'essor industriel et les services en matière de technologie;
- la promotion de la petite entreprise et du tourisme;
- le développement économique des collectivités du nord de la province.

Expansion industrielle

Le Ministère a continué d'administrer deux ententes auxiliaires conclues entre le Canada et l'Alberta.

Aux termes de l'entente auxiliaire sur le tourisme, des engagements de 56,3 millions de dollars ont été prévus afin de promouvoir l'Alberta comme destination voyage en tout temps de l'année. Ce programme quinquennal contribue au financement de six domaines clés d'activités tels que l'aménagement d'installations, la mise en valeur d'attractions touristiques ainsi que l'analyse et l'évaluation des débouchés. En 1988-1989, quatrième année d'activités dans le cadre de cette entente auxiliaire, le Ministère s'est engagé à fournir 4,7 millions à la réalisation de 102 projets.

Aux termes de l'entente auxiliaire pour le développement du Nord conclue en octobre 1985, 40 millions de dollars ont été prévus au budget pour aider les sociétés, les associations et les collectivités du nord de l'Alberta au chapitre du développement des entreprises, de l'embauche du personnel et de l'aménagement de l'infrastructure. Au cours de l'exercice, le Ministère consentait une aide de 5,4 millions de dollars à la réalisation de 81 projets.

Le Centre de commerce international, en pleine activité au cours de l'année, offrait divers services et programmes commerciaux aux milieux d'affaires de l'Alberta. Les exportateurs de la province ont continué de recevoir une aide en vertu du PDME pour participer à des foires commerciales et profiter des occasions qui s'offrent sur les marchés extérieurs. En vertu de ce programme, 582 demandes présentées ont été reçues et 393 d'entre elles ont été approuvées, les engagements totalisant 1,7 million de dollars.

En août 1988, le Ministère annonçait à Edmonton la création de la Politique nationale de l'entrepreneurship. Le Bureau régional a coordonné cette activité en collaboration avec l'administration centrale. Par la suite, un forum provincial sur l'entrepreneurship a été tenu à Red Deer en mars 1989.

Colombie-Britannique

Les activités du Bureau régional de la Colombie-Britannique visaient principalement à promouvoir la compétitivité sur la scène internationale et l'excellence dans le secteur industriel, compte tenu de l'orientation nouvelle du Ministère, axée davantage sur les services que sur les programmes subventionnés.

Parmi les priorités, citons :

- la modernisation des industries du secteur primaire;
- la diversification des produits et des marchés;
- la compétitivité grâce à l'innovation et à l'utilisation de techniques de pointe;
- la recherche et l'exploitation de débouchés et de possibilités d'investissements sur les marchés intérieur et extérieur.

Le Bureau régional a continué d'administrer le PDME, dont l'objectif est d'aider les PME à trouver d'autres débouchés sur les nouveaux marchés d'exportation. En 1988-1989, 443 demandes ont été approuvées et plus de 1,8 million de dollars ont été octroyés.

Dans le cadre de l'entente spéciale ARDA, destinée à appuyer financièrement les collectivités autochtones, 149 offres ont été acceptées, les engagements du Ministère totalisant 5,9 millions de dollars pour des projets relevant surtout des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie forestière.

Le Bureau régional a continué d'administrer une entente conclue le 3 décembre 1987 avec les Producteurs indépendants de bardeaux de la vallée du Fraser, association établie à Mission.

Une offre d'aide de l'ordre de 9,4 millions de dollars servira au financement d'activités permettant aux fabricants de bardeaux de bois et de bardeaux de fente de la Colombie-Britannique d'accroître leur part du marché aux États-Unis, où ils ont continué d'essuyer d'importantes pertes par suite de l'entrée en vigueur d'un tarif sur les importations de bardeaux de bois et de bardeaux de fente en provenance du Canada.

Les initiatives de développement des marchés et les services d'analyse du Bureau régional ont pour but de corriger en quelque sorte la situation.

Par ailleurs, le Bureau régional a surveillé l'application de l'entente conclue avec la société Cominco Ltée, aux termes de laquelle une aide est consentie par le Ministère sous forme d'achat d'une émission d'actions privilégiées d'une valeur de 79 millions de dollars. Cette contribution servira aux travaux de modernisation de la fonderie de plomb de la société Cominco à Trail.

Le personnel a mené une étude sur les possibilités d'accroître la fabrication de produits du bois transformé et à valeur ajoutée dans la province. De concert avec le gouvernement provincial, plusieurs séminaires ont été tenus pour stimuler l'intérêt à l'endroit de cette importante industrie en Colombie-Britannique.

Aux termes de l'entente auxiliaire sur le Palais des congrès de Victoria, le Bureau régional a participé à l'achèvement des travaux en administrant la contribution du gouvernement fédéral, qui s'élève à quelque 7,3 millions de dollars. L'ouverture officielle de ce centre a eu lieu le 19 janvier 1989.

L'entente auxiliaire sur le tourisme, axée sur le développement du produit et des marchés ainsi que sur la recherche, a pour objet de promouvoir cette industrie sur la scène internationale et de contribuer à sa diversification. En vertu de cette entente auxiliaire, le Bureau régional a octroyé 2,3 millions de dollars à la réalisation de 66 projets et administré directement 34 d'entre eux. Au nombre de ces projets, soulignons les activités de commercialisation visant à faire connaître la ville de Vancouver comme centre international de congrès, le prolongement de la saison de ski à la station de Whistler grâce à la fabrication de neige artificielle et la conclusion d'une étude au sujet du marché des croisières sur la côte Ouest.

Le Bureau régional a administré les sommes versées dans le cadre d'une contribution fédérale unilatérale de 300 000 $ pour terminer les travaux de construction du Penticton Trade and Convention Centre, qui a ouvert ses portes en septembre 1988.

Un forum provincial sur l'entrepreneurship a eu lieu afin de déterminer les rôles respectifs du gouvernement et du secteur privé pour promouvoir et appuyer la création et la croissance des entreprises au Canada. Plus de 30 délégués et

observateurs étaient présents. A la fin de la rencontre, 10 participants ont été choisis pour représenter la Colombie-Britannique au Forum national sur l'entrepreneurship, prévu à Québec en juin 1989.

Le Bureau régional a aussi lancé plusieurs projets de promotion des investissements internationaux. En collaboration avec Affaires extérieures Canada et Investissement Canada, il a organisé séminaires et missions pour stimuler les investissements dans le secteur manufacturier.

Le Centre régional d'information de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a ouvert ses portes dans les locaux du Bureau régional. Un membre du personnel offre conseils et renseignements aux gens d'affaires de la province sur les programmes et projets de l'ACDI dans les pays en développement. Il assure également les liaisons entre, d'une part, les associations commerciales, les entreprises et les experts-conseils et le gouvernement provincial d'autre part.

Le Bureau régional a également incité les entreprises de la province à participer plus activement aux grands projets publics et privés au pays.

A titre d'exemple, citons l'organisation d'un important séminaire, en collaboration avec la société Mobil Oil Canada Ltd. pour encourager l'industrie locale à participer au projet Hibernia, au large des côtes de Terre-Neuve.

Au nombre d'autres initiatives, soulignons :

- la participation à des missions et à des foires commerciales pour trouver d'autres sources d'investissements ou de nouvelles technologies;
- l'appui accordé à l'International Business and Investment Exposition, tenue à Vancouver;
- l'organisation de séminaires et de missions pour les nouveaux exportateurs intéressés au marché américain ainsi que l'appui aux exposants qui veulent participer à des foires commerciales aux États-Unis, comme l'Offshore Technology Conference and Trade Show de Houston, au Texas;
- la publication d'un bulletin industriel mettant en relief les défis et les occasions qui se présentent aux industries de la province;
- l'examen des possibilités d'expansion dans les principaux secteurs industriels;
- la publication du *Guide des sources de capital de risque en Colombie-Britannique*.

Territoires du Nord-Ouest

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les activités ont de nouveau porté sur les programmes subventionnés, initiatives conjointes destinées à stimuler les entreprises autochtones, le tourisme et la petite entreprise.

L'entente spéciale ARDA conclue entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest prenait fin au cours de l'exercice. Quelque 60 projets ont été approuvés, les engagements du Ministère se chiffrant à quelque 2 037 115 $. En 1988-1989, la part ministérielle des offres proposées et acceptées s'élevait à 1 397 394 $ pour la réalisation de 43 projets.

L'exercice a été marqué par la première année d'activités en vertu des ententes auxiliaires sur le tourisme et sur le développement de la petite entreprise conclues aux termes de l'ECD Canada-Territoires du Nord-Ouest. En tout 25 projets liés au tourisme ont été approuvés, les engagements du Ministère s'élevant à 2 384 336 $; 13 autres projets ont été approuvés pour le développement de la petite entreprise, les engagements ministériels se chiffrant à 523 758 $.

En outre, le Ministère a continué d'administrer le PDME et offert de nombreux services non subventionnés, notamment le RADAR, les services de renseignements aux entreprises ainsi que de l'information sur l'Accord de libre-échange et les exportations.

En collaboration avec la Banque fédérale de développement, le Ministère a parrainé plusieurs séminaires d'information au cours de l'exercice.

Yukon

Dans la région du Yukon, les activités principales portaient sur l'application de deux ententes auxiliaires liées aux secteurs du tourisme et de la petite entreprise. C'était aussi la dernière année des activités prévues dans le cadre de l'entente spéciale ARDA.

L'entente auxiliaire Canada-Yukon sur les mesures d'encouragement aux petites entreprises prévoit une aide pour la construction, l'expansion ou la modernisation d'installations de fabrication ou de transformation ainsi que pour les industries de services du secteur de l'extraction des ressources naturelles. En 1988-1989, la part ministérielle des offres proposées et acceptées était de l'ordre de 253 260 $ pour 8 projets, alors que les engagements du Ministère totalisaient 424 620 $ pour 10 projets.

Au chapitre de la promotion du commerce international, citons la participation à la cinquième mission commerciale du Yukon aux activités de l'Alaska State Chamber of Commerce Trade Fair et la troisième réimpression du *Yukon Exporter's Directory*. Soulignons l'organisation du colloque sur l'exportation, une première au Yukon. Plus de 40 personnes ont participé aux activités qui comprenaient un cours destiné aux nouveaux exportateurs et des sessions sur le financement des exportations, les douanes, l'assurance des exportations et les débouchés en Alaska.

L'exercice a aussi été marqué par la fin des activités prévues dans le cadre de l'entente spéciale ARDA et l'entente auxiliaire sur le tourisme, le 31 mars 1989. Aux termes de l'entente spéciale ARDA, le Ministère a consenti des engagements de 1 046 450 $ pour la réalisation de 31 projets alors qu'en vertu de l'entente auxiliaire sur le tourisme, les engagements ministériels s'élevaient à 2 364 098 $ pour 51 projets. Au cours de l'exercice, la part des offres proposées par le Ministère et acceptées en vertu de l'entente spéciale ARDA se chiffrait à 617 575 $ pour 24 projets.

En 1988-1989, les activités du personnel portaient davantage sur les services à l'entreprise et la collecte de données que sur le financement direct des projets. Un forum sur l'entrepreneurship a été tenu et d'importants progrès pour l'établissement d'une liste de fournisseurs de produits canadiens ont été accomplis par l'intermédiaire du RADAR. Une plus grande importance a été accordée au développement des investissements pour trouver les fonds privés nécessaires au financement de projets locaux.

ANNEXES

Annexe A-1

Subventions et contributions selon la région, 1988-1989

	Nombre d'offres acceptées	(en milliers de dollars)
Terre-Neuve	58	4 613
Nouvelle-Écosse	52	18 451
Île-du-Prince-Édouard	65	1 982
Nouveau-Brunswick	107	58 724
Québec	783	442 192
Ontario	385	191 804
Manitoba	204	10 234
Saskatchewan	251	22 087
Alberta	199	18 764
Colombie-Britannique	261	36 612
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	85	8 125
Divers*	9	38 702
Total	**2 459**	**852 290**

* Assurance-crédit et autres garanties.

Annexe A-2

Subventions et contributions selon le programme, 1988-1989

	Nombre d'offres acceptées	(en milliers de dollars)
Programme Entreprise Atlantique	13	19 415
Système d'automatisation de la marche des trains	3	6 341
Article 5 de la *Loi sur le MEIR*	14	96 200
Ententes auxiliaires conclues avec le MEIR en vertu des EDER*	856	100 795
Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense	132	213 325
Programme de sensibilisation à l'entrepreneurship	5	76
Programme d'expansion des entreprises, composante industrielle (PEE-I)	33	3 549
Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario	165	8 840
Programme de développement touristique de la région de la Gaspésie	17	5 556
Programme de développement industriel et régional	328	193 677
Programme de relance industrielle pour l'Est de Montréal	7	2 167
Programme de renforcement de la productivité manufacturière (PRPM)	30	4 749
Programme de la microélectronique et du développement des systèmes	2	5 144
Programme de développement économique des autochtones	220	65 356
Fonds de développement du nord de l'Ontario	8	376
Programme complémentaire de développement industriel de l'Est du Québec	18	1 959
Programme spécial pour la région de Laprade	102	44 860
Programme spécial pour la région de Thetford-Mines	9	5 864
Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole	459	15 125
Campagnes sectorielles	5	36
Programme spécial lié à la mode	1	90
Programme de recherche des possibilités technologiques en Europe	15	4 580
Programme de mise en valeur de la technologie	8	15 508
Divers**	9	38 702
Total	**2 459**	**852 290**

* Sauf PEE-I et PRPM.
** Assurance-crédit et autres garanties.

Annexe B-1

Programme de développement industriel et régional*
Offres acceptées et aide autorisée, 1988-1989

Selon la province ou le territoire

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en millions de dollars)
Terre-Neuve	0	0
Nouvelle-Écosse	0	0
Île-du-Prince-Édouard	0	0
Nouveau-Brunswick	1	32,5
Québec	242	123,4
Ontario	85	39,7
Manitoba	0	0
Saskatchewan	0	0
Alberta	0	0
Colombie-Britannique	0	0
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	0	0
Divers	0	0
Total	**328**	**195,6**

Selon les principaux groupes industriels

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Alimentation	20	4 500
Produits du caoutchouc	1	60
Produits du plastique	19	7 087
Textiles de première transformation	4	1 639
Produits textiles	6	2 006
Vêtement	8	1 001
Industries du bois	30	4 637
Meubles et articles d'ameublement	16	4 438
Produits du papier	5	41 209
Impression et édition	4	149
Métaux de première transformation	3	841
Métaux usinés	35	6 258
Machinerie	51	18 170
Matériel de transport	23	31 100
Produits électriques et électroniques	26	14 666
Produits minéraux non métalliques	10	22 582
Produits du pétrole et du charbon	1	56
Produits chimiques	20	15 208
Autres produits manufacturés	21	13 178
Autres	25	6 805
Total	**328**	**195 590**

* A l'exception de l'Ontario et du Québec, la plupart des programmes de développement régional relèvent maintenant des attributions de l'Agence de promotion économique de Canada atlantique et du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

Selon l'élément de planification

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Commercialisation	26	2 305
Innovation	63	69 916
Établissement des entreprises	72	62 734
Expansion et modernisation	167	60 635
Total	**328**	**195 590**

Annexe B-2

Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense
Offres acceptées et aide autorisée, 1988-1989

Selon la province ou le territoire

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en millions de dollars)
Terre-Neuve	0	0
Nouvelle-Écosse	0	0
Île-du-Prince-Édouard	0	0
Nouveau-Brunswick	2	0,4
Québec	49	100,6
Ontario	65	102,2
Manitoba	2	2,8
Saskatchewan	0	0
Alberta	7	5,8
Colombie-Britannique	7	1,5
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	0	0
Total	**132**	**213,3**

Selon les principaux groupes industriels

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Produits du caoutchouc	1	46
Produits du plastique	1	465
Métaux usinés	10	4 329
Matériel de transport	78	139 784
Produits électriques et électroniques	41	68 449
Produits chimiques	1	251
Total	**132**	**213 324**

Selon le sous-programme

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Recherche et développement	34	91 450
Établissement de fournisseurs	27	81 463
Aide à l'investissement	69	40 061
Études de faisabilité commerciale	2	350
Total	**132**	**213 324**

Annexe B-3

Programme de développement économique des autochtones

Offres acceptées et aide autorisée, 1988-1989

Selon la province ou le territoire

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en millions de dollars)
Terre-Neuve	10	0,7
Nouvelle-Écosse	2	0,4
Île-du-Prince-Édouard	12	1
Nouveau-Brunswick	13	5
Québec	26	14,4
Ontario	35	5,1
Manitoba	14	2,6
Saskatchewan	33	9,5
Alberta	15	2,9
Colombie-Britannique	50	17,9
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	10	5,9
Total	**220**	**65,4**

Selon les principaux groupes industriels

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Agriculture	17	3 369
Pêche et piégeage	13	2 075
Exploitation forestière	6	672
Exploitation minière	6	2 443
Industries du bois	4	2 109
Construction	19	4 367
Autres produits manufacturés	13	2 800
Commerce de détail	27	2 852
Industries de services	80	16 290
Autres	35	28 379
Total	**220**	**65 356**

Selon le sous-programme

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Investissements dans des institutions économiques autochtones	15	26 229
Développement économique axé sur la collectivité	43	3 467
Projets spéciaux	162	35 660
Total	**220**	**65 356**

Annexe B-4

Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)
Offres acceptées et aide autorisée, 1988-1989

Selon la province ou le territoire

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en millions de dollars)
Terre-Neuve	0	0
Nouvelle-Écosse	0	0
Île-du-Prince-Édouard	0	0
Nouveau-Brunswick	0	0
Québec	0	0
Ontario	0	0
Manitoba	140	2,3
Saskatchewan	103	4,9
Alberta	0	0
Colombie-Britannique	149	5,9
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	68	2,0
Total	**460**	**15,1**

Selon les principaux groupes industriels

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Agriculture	2	79
Pêche et piégeage	125	3 105
Exploitation forestière	24	885
Alimentation	2	129
Industries du bois	4	53
Meubles et articles d'ameublement	2	44
Transports	47	1 507
Commerce de détail	64	3 439
Industries de services	73	2 851
Autres	117	3 040
Total	**460**	**15 132**

Selon le sous-programme

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Formation en milieu de travail	5	261
Entreprises commerciales	284	10 995
Activités liées au secteur primaire	155	2 805
Infrastructure	1	10
Collectivités rurales éloignées	5	810
Dispositions spéciales	10	251
Total	**460**	**15 132**

Annexe B-5

Ententes auxiliaires en vertu des ententes de développement économique et régional
Offres acceptées et aide autorisée, 1988-1989

Selon la province ou le territoire

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en millions de dollars)
Terre-Neuve	48	3,9
Nouvelle-Écosse	63	1,6
Île-du-Prince-Édouard	38	2,8
Nouveau-Brunswick	89	16,7
Québec	284	56,2
Ontario	3	1,6
Manitoba	45	1,7
Saskatchewan	115	7,7
Alberta	176	10,1
Colombie-Britannique	50	6,5
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	8	0,3
Total	**919**	**109,1**

Selon les principaux groupes industriels

	Nombre d'offres acceptées	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Pêche et piégeage	6	271
Alimentation	13	569
Boissons	2	42
Produits du plastique	4	2 161
Textiles de première transformation	1	968
Produits textiles	2	28
Vêtement	3	254
Industries du bois	13	1 433
Meubles et articles d'ameublement	3	230
Métaux de première transformation	6	1 579
Métaux usinés	25	1 585
Machinerie	10	679
Matériel de transport	4	17 256
Produits électriques et électroniques	26	5 776
Produits minéraux non métalliques	5	373
Produits chimiques	9	666
Autres produits manufacturés	24	3 634
Industries de services	616	50 741
Autres	147	20 847
Total	**919**	**109 092**

Selon le secteur d'activité

Administration et gestion	6	404
Développement	87	12 642
Éducation	44	1 433
Construction de nouvelles installations	95	45 161
Expansion — nouveaux produits	1	48
Expansion — produits actuels	167	28 348
Modernisation et amélioration du rendement	28	5 131
Informatique	9	3 583
Fabrication et entretien	1	66
Commercialisation	364	6 751
Planification	55	3 985
Innovation	5	116
Autres	57	1 424
Total	**919**	**109 092**

Annexe B-6

Loi sur les prêts aux petites entreprises
Nombre de prêts et montant, 1988-1989*

Selon la province ou le territoire

	Nombre de prêts	(en millions de dollars)
Québec	5 385	215,5
Ontario	5 325	225,2
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	73	2,6
Total	**10 783**	**443,3**

Selon les principaux groupes industriels

Pêche	21	0,8
Commerce en gros	360	11,7
Commerce de détail	2 689	121,2
Construction	789	25,8
Fabrication	1 254	49,7
Entreprises de services	4 772	196,2
Transports	788	33,7
Communications	110	4,2
Total	**10 783**	**443,3**

* Les prêts consentis dans les quatre provinces de l'Atlantique relèvent du ministre responsable de l'application de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*.

Les prêts consentis dans les quatre provinces de l'Ouest relèvent du ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

Annexe C

Ententes auxiliaires conclues aux termes des EDER et des ECD en vigueur en 1988-1989

Entente	Durée	Contribution du MEIR (en milliers de dollars)	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Terre-Neuve			
Tourisme	du 16-08-84 au 31-03-89	12 500	3 937
Île-du-Prince-Édouard			
Tourisme	du 26-10-84 au 31-03-89	5 800	1 627
Nouvelle-Écosse			
Tourisme	du 09-11-84 au 31-03-89	19 600	1 781
Modernisation de Sysco - Volet II	du 28-02-86 au 31-03-91	110 000	1 050
Nouveau-Brunswick			
Tourisme	du 30-11-84 au 31-03-89	20 782	16 731
Québec			
Tourisme	du 01-04-88 au 31-03-93	48 500	12 073
Développement industriel	du 01-04-88 au 31-03-93	175 000	29 287
Programme Canada-Québec de développement économique	du 01-06-88 au 31-03-93	217 500	8 298
Développement scientifique et technique	du 01-04-88 au 31-03-93	35 800	6 508
Ontario			
Tourisme	du 20-11-84 au 31-10-89	22 000	1 556
Manitoba			
Tourisme	du 13-05-85 au 31-03-90	15 000	1 666
Saskatchewan			
Technologie de pointe	du 31-08-84 au 31-03-89	16 600	1 106
Développement économique du Nord	du 31-08-84 au 31-03-89	18 000	3 466
Tourisme	du 22-11-84 au 31-03-89	15 000	3 164
Alberta			
Développement du Nord	du 02-10-85 au 31-03-90	20 000	5 413
Tourisme	du 13-05-85 au 31-03-89	28 186	4 689
Colombie-Britannique			
Tourisme	du 21-08-85 au 31-03-90	15 000	2 992
Sciences et technologie	du 08-07-85 au 31-03-90	10 100	3 496
Yukon			
Mesures d'encouragement aux petites entreprises	du 06-01-87 au 31-03-91	3 220	253

Annexe D

Vue d'ensemble

Mandat

En vertu du mandat conféré par le Parlement, le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) doit veiller à :

- valoriser l'économie nationale et à mener à bien le développement économique de toutes les régions du pays;
- ouvrir de nouvelles perspectives pour augmenter la productivité économique de toutes les régions du pays et à améliorer l'accès aux possibilités ainsi offertes;
- favoriser le développement économique des régions du pays où les perspectives d'emplois productifs sont particulièrement faibles.

Le mandat du Ministère est défini dans divers statuts et règlements, notamment :

- la *Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale*, promulguée en décembre 1983;
- la *Loi sur le développement industriel et régional*, régissant le Programme de développement industriel et régional, qui a pris fin le 30 juin 1988 et dont bénéficiaient toutes les régions du pays;
- la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, grâce à laquelle le secteur de la petite entreprise peut obtenir des prêts.

Par ailleurs, d'autres lois définissent les attributions des sociétés d'État qui relèvent du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Objectifs

Pour s'acquitter de son mandat, le Ministère s'efforce d'intensifier le développement des marchés, de l'industrie et du tourisme dans l'ensemble du Canada et, par le fait même, de réduire les disparités économiques au pays.

A cette fin, le MEIR doit :

- instaurer et administrer des programmes qui reflètent la politique du gouvernement;
- collaborer avec les entreprises, les syndicats, les gouvernements et les milieux universitaires;
- fournir aux entreprises des renseignements d'ordre financier, commercial et technique;
- accorder, au besoin, une aide financière directe.

Le Ministère cherche à inciter les entreprises à devenir plus compétitives sur les marchés extérieurs, en les aidant à :

- créer de nouveaux produits et services;
- mettre en place et à augmenter la capacité de production nécessaire;
- commercialiser les biens et les services au Canada et à l'étranger;
- restructurer leurs activités en fonction de l'évolution du marché.

Activités

Pour accroître l'activité commerciale partout au pays, le Ministère fait appel à divers moyens :

- l'appui accordé aux entreprises, entre autres, par l'élaboration de politiques, l'échange de technologie, la collecte de renseignements commerciaux, le recensement des possibilités d'investissements industriels, un service d'experts-conseils aux entreprises et l'amélioration de l'accès aux marchés intérieur et extérieur;
- les protocoles d'entente, qui permettent d'établir à moyen terme les lignes de conduite et de discuter de plans d'action, de buts et d'objectifs avec de grandes sociétés et, au besoin, avec des représentants des secteurs industriels.

D'autres programmes sont axés sur les besoins de la petite entreprise, notamment :

- le programme lié à l'application de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, qui incite les prêteurs du secteur privé à consentir des prêts pour financer les projets d'investissement des petites entreprises;

- le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), parrainé par Affaires extérieures Canada, mais administré par le Ministère dans les régions.

Parmi les divers programmes qui cherchent à répondre aux besoins des autochtones, citons :

- le Programme de développement économique des autochtones, prenant fin le 31 mars 1989, qui appuie les institutions financières et économiques appartenant à des autochtones, et permet d'accorder des capitaux à des secteurs d'un intérêt particulier pour les autochtones et à des projets réalisés localement par ces derniers;
- le Programme spécial lié à la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA), octroyant une aide financière pour la création d'emplois dans les collectivités autochtones dans la plupart des provinces de l'Ouest, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Annexe E

Ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie
Rapport annuel 1988-1989

Aperçu

Le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie (MEST) est le principal organisme fédéral qui s'occupe des dossiers portant sur l'élaboration de la politique en matière de sciences et de technologie (S-T). Le climat économique d'aujourd'hui étant marqué par une vive concurrence internationale, la S-T fait figure de force vitale dans les économies nationales, touchant de près le commerce international ainsi que la vie au travail et à la maison. Le gouvernement fédéral a placé le Canada sur une nouvelle voie pour permettre au pays d'atteindre de nouveaux objectifs socio-économiques grâce à une utilisation plus judicieuse de la S-T.

Au cours de l'exercice, une grande part des initiatives du MEST portaient sur la fusion de quelques-uns de ses principaux secteurs avec ceux du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) pour former Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), dont le mandat est d'accroître la compétitivité de l'industrie canadienne sur les marchés extérieurs et de promouvoir l'excellence en matière scientifique.

En 1988-1989, plusieurs initiatives importantes du MEST — politique, programmes, création d'organismes et financement — démontraient bien la volonté du gouvernement de reconnaître la place de la S-T au coeur du processus d'élaboration de la politique dans le secteur public. Ces initiatives font partie d'InnovAction, la Stratégie canadienne en matière de sciences et de technologie.

Mandat

Au sein de l'administration fédérale, le MEST, constitué par décret en 1971, est le principal organisme chargé de coordonner la politique gouvernementale en S-T et de conseiller le gouvernement sur l'utilisation de la S-T pour appuyer les objectifs socio-économiques du Canada. Ce ministère relève du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Le MEST a pour mandat de proposer des lignes de conduite liées à :

- l'établissement de priorités en S-T;
- l'aide à la S-T et aux applications qui en découlent en vue d'atteindre les objectifs nationaux;
- l'investissement optimal des milieux gouvernementaux, industriels et syndicaux en S-T;
- la coordination des programmes fédéraux en S-T, compte tenu des autres politiques gouvernementales;
- la collaboration avec les provinces et avec d'autres organismes et d'autres pays;
- l'organisation d'activités en S-T dans la fonction publique;
- l'affectation des ressources financières et humaines;
- la nature et à l'étendue de la participation du Canada aux activités scientifiques internationales.

En outre, à titre de conseil, le Ministère veille à :

- l'adoption d'une perspective scientifique à long terme dans le cadre du processus d'élaboration de la politique et de propositions précises;
- l'identification de secteurs d'activité axés sur la S-T et sources de retombées importantes pour le Canada;
- la valeur de la politique favorisant la S-T.

Le Ministère joue un rôle de second plan au chapitre de l'administration des programmes et ne contrôle pas directement le budget des autres ministères. Au chapitre des priorités et des dépenses en S-T au sein du gouvernement fédéral et de celui des provinces ainsi que des milieux industriels et universitaires, son influence s'exerce principalement dans le cadre de ses relations avec les représentants de ces organismes et de son rôle consultatif auprès du Cabinet.

Dans l'exercice de cette fonction, le Secrétaire du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie et Premier conseiller scientifique formule des recommandations au gouvernement, soit par l'entremise du Ministre ou par l'intermédiaire du Cabinet et de ses comités, à titre de délégué du Ministre.

Le Secrétaire du MEST et Premier conseiller scientifique préside également le Comité de coordination des conseils de recherche (CCCR), qui coordonne les activités des trois conseils chargés de subventionner les travaux en sciences et en sciences humaines, soit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil de recherches médicales. Outre le Secrétaire du MEST et Premier conseiller scientifique, le CCCR compte parmi ses membres les présidents des trois conseils de subventions à la recherche, le président du Conseil national de recherches du Canada, le sous-secrétaire d'État du Canada, le sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de même que des hauts fonctionnaires du ministère des Finances, du Secrétariat du Conseil du Trésor et du Bureau du Conseil privé.

Le Secrétaire du MEST et Premier conseiller scientifique occupe aussi le poste de secrétaire du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, présidé par le Premier ministre. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie assure la vice-présidence de cet organisme qui joue le rôle de conseil auprès du gouvernement pour tout dossier en matière de S-T et d'innovation qui pourrait être d'importance pour l'économie canadienne.

Le Conseil national de recherches du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil des sciences du Canada font rapport au Parlement par l'entremise du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Organisation

Au cours de l'exercice, le MEST était en période de réorganisation. Certains secteurs ont été fusionnés avec ceux du MEIR en vue de la création d'ISTC, et le Secteur de la politique spatiale fait dorénavant partie de l'Agence spatiale canadienne.

Recherche gouvernementale et universités

- Ce secteur élabore politiques et stratégies et conseille le gouvernement dans les domaines suivants : appui à la recherche universitaire; gestion et coordination de tous les programmes de S-T en vue d'une meilleure utilisation des ressources et de la réalisation de tous les objectifs socio-économiques du gouvernement; et administration des programmes de contributions et de subventions qui relèvent de ses attributions.

Industrie et relations intergouvernementales

- Ce secteur assure la coordination, l'élaboration et l'exécution de lignes de conduite et de programmes visant l'harmonisation et la collaboration au chapitre des initiatives en S-T à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale et internationale; une meilleure gestion et coordination des programmes gouvernementaux d'aide à l'industrie pour stimuler la recherche-développement (R-D); la mise au point et l'exploitation des technologies stratégiques; et l'existence de relations plus étroites entre le gouvernement, l'industrie, les milieux universitaires et la communauté scientifique internationale.

Politique spatiale

- Ce secteur élabore politiques et plans d'action dans le cadre du Programme spatial canadien et coordonne l'ensemble des activités dans ce domaine; préside le Comité interministériel sur l'espace et en assure les services de secrétariat; administre l'entente de coopération conclue entre le Canada et l'Agence spatiale européenne; s'occupe de la participation du Canada au Programme international de la station spatiale, dirigé par les États-Unis; assure la coordination des projets dans le cadre du plan spatial à long terme; et formule des recommandations sur l'organisation et le mandat de l'Agence spatiale canadienne.

Communications

- Cette direction coordonne et assure les services d'information et d'affaires publiques liés aux activités du Ministère et aux initiatives de l'État au chapitre de la politique et des programmes en matière de S-T.

Gestion ministérielle

- Cette direction offre les principaux services de soutien au Ministère, notamment la planification, la gestion des finances et des ressources humaines, les systèmes de bureautique ainsi que les services administratifs et de bibliothèque.

Secrétariat du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie

- Le Secrétariat formule des recommandations au Conseil sur la politique et assure les services administratifs et de coordination.

Activités

Conseil consultatif national des sciences et de la technologie

Le Conseil, l'une des principales initiatives annoncées dans le Discours du Trône en octobre 1986, est chargé de présenter des recommandations au Premier ministre sur les progrès enregistrés au pays et à l'étranger en matière de S-T et d'innovation. A l'issue de leur première rencontre le 16 février 1987, les membres du Conseil — regroupant d'éminents scientifiques et universitaires ainsi que des chefs d'entreprises et de syndicats canadiens — ont mené, à la demande du Premier ministre, des études et ont fait état de certaines priorités.

En 1988-1989, le Conseil a formulé ses recommandations au Premier ministre par l'intermédiaire de trois comités dont les travaux portaient sur les questions suivantes : l'importance de mettre le secteur privé au défi, l'exhortant à être plus compétitif, les grands projets scientifiques et les dépenses du gouvernement fédéral en S-T. Les rapports du Conseil portant sur le défi lancé au secteur privé et les grands projets scientifiques devaient être présentés au Premier ministre en mai 1989.

A la demande de ce dernier, un secrétariat a été créé pour seconder le Conseil dans l'exercice de ses fonctions consultatives et administratives. Sous la direction d'un sous-secrétaire, l'équipe de conseillers supérieurs du Secrétariat assure la coordination des activités des comités, du Conseil d'administration et des présidents de cet organisme.

Politique nationale en matière de sciences et de technologie

Le Conseil des ministres des sciences et de la technologie voit à l'application de la Politique nationale en matière de sciences et de technologie, adoptée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux en mars 1987.

Aux termes de cette politique, les gouvernements s'engagent à travailler en étroite collaboration avec les milieux d'affaires, les universités et les syndicats pour stimuler la commercialisation de la technologie en cherchant à promouvoir la diffusion, la recherche appliquée et l'innovation industrielle dans ce domaine; développer les technologies d'une importance stratégique pour la croissance des industries de fabrication, de services et d'exploitation des richesses naturelles; assurer la formation d'une main-d'oeuvre hautement spécialisée en fonction des besoins; appuyer les travaux de R-D fondamentale et appliquée pour conserver les compétences scientifiques du Canada; permettre à l'ensemble de la population de profiter des avantages et des possibilités découlant de la S-T; et promouvoir ce secteur d'activité comme partie intégrante de la culture canadienne.

L'année 1988-1989 a marqué le début des travaux du Secrétariat du Conseil des ministres des sciences et de la technologie sur les objectifs sectoriels en R-D. Ces travaux font suite aux discussions tenues lors de la Conférence annuelle des premiers ministres, à l'automne 1987, sur la nécessité d'accorder une plus grande importance aux projets de R-D. En outre, les groupes de travail formés pour contribuer à l'application de la Politique nationale ont continué de préparer analyses et rapports.

Le dialogue se poursuit avec les provinces et les territoires au sujet de l'exécution de la Politique et continue à influer aussi bien sur les politiques du gouvernement fédéral en S-T que sur l'évolution générale des activités dans ce domaine au Canada.

Ententes fédérales-provinciales-territoriales

En août 1988, le Canada et la Colombie-Britannique ont signé et mis immédiatement à exécution une entente engageant des déboursés de 11 millions de dollars pour effectuer une étude d'ingénierie et des répercussions sur l'environnement dans le cadre du projet de construction de l'usine de KAON. Il s'agit d'un accélérateur de particules de puissance intermédiaire à la fine pointe de la technologie mondiale, intégré aux laboratoires de recherche en physique des particules du Tri-University Meson Facility de l'université de la Colombie-Britannique. Les travaux s'échelonnant sur une période de 12 à 18 mois, il est prévu que l'entente mènera à la rédaction d'un rapport final, apportant des précisions sur les coûts et les caractéristiques techniques du complexe et soulignant d'autres conséquences de ce projet.

Aux termes de trois ententes auxiliaires sur les sciences et la technologie conclues avec la Colombie-Britannique, le Québec et le Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes de développement économique et régional (EDER), le MEST a de nouveau continué à financer des investissements dans ce secteur. En vertu du protocole d'entente Canada-Yukon sur les sciences et la technologie, les travaux se sont

poursuivis en vue d'élaborer une stratégie en matière de S-T pour le Yukon.

En vue de la création d'ISTC, le MEST a préparé le transfert de l'administration des ententes auxiliaires et du protocole d'entente aux bureaux régionaux d'ISTC. De plus, le Ministère a défini l'orientation de son programme de travail en matière d'ententes, compte tenu du mandat plus vaste d'ISTC au chapitre des relations fédérales-provinciales-territoriales.

InnovAction

InnovAction, la Stratégie canadienne en matière de sciences et de technologie a été annoncée en mars 1987. Cette stratégie regroupant certaines initiatives de ministères et d'organismes fédéraux vise à consolider les secteurs clés de la S-T au pays, notamment l'innovation industrielle et la diffusion de la technologie, la mise au point de technologies stratégiques, la gestion efficace des ressources fédérales, le développement des ressources humaines et la sensibilisation du public.

En 1988-1989, au nombre des nouveaux programmes lancés dans le cadre d'InnovAction, citons le Programme de réseaux de centres d'excellence, Bourses Canada et la Campagne de sensibilisation du public à la S-T.

Recherche universitaire

Favoriser les progrès scientifiques et techniques en appuyant la recherche fondamentale dans les universités canadiennes, telle est une des principales responsabilités du gouvernement fédéral. En outre, celui-ci doit veiller à une collaboration plus étroite au chapitre de la recherche entre les universités et le secteur privé ainsi qu'à la formation d'un nombre suffisant de scientifiques et d'ingénieurs dans les domaines pertinents.

Trois conseils de subventions à la recherche, soit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines, s'occupent de la plupart des contributions accordées par le gouvernement fédéral pour financer directement la recherche universitaire. Le Ministère est chargé de la coordination de la politique de subventions et des demandes de financement des trois conseils par l'intermédiaire du CCCR.

A l'occasion de la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation, le 13 janvier 1988, le Premier ministre annonçait l'octroi de crédits supplémentaires de 1,3 milliard de dollars pour le financement de projets novateurs en S-T. Au nombre des mesures découlant de cette décision, le gouvernement augmentait le budget de base des conseils de subventions à la recherche de 200 millions de dollars pour une période de cinq ans, soit de 1988-1989 à 1992-1993.

Ainsi, cette somme s'ajoute aux fonds prévus dans le cadre du plan quinquennal de financement des conseils de subventions à la recherche présenté lors du dépôt du budget en février 1986, et pour lequel des dépenses de 3,4 milliards avaient été prévues entre 1986-1987 et 1990-1991. En outre, une aide additionnelle de 320 millions répartie sur cinq ans a été prévue pour deux programmes, soit le Programme de réseaux de centres d'excellence et Bourses Canada.

Aux termes d'une politique de financement de contrepartie annoncée en février 1986, des objectifs annuels ont été fixés à chacun des trois conseils de subventions à la recherche; ceux-ci doivent obtenir des fonds auprès du secteur privé pour le financement de la recherche universitaire, le gouvernement s'engageant à verser des contributions égales. En 1988-1989, seconde année d'activités depuis l'application de cette politique, les objectifs prévus ont été largement dépassés. En raison des succès de cette politique pour attirer des capitaux privés, il est à prévoir que les objectifs seront également atteints au cours des deux prochaines années, les investissements du secteur privé dans la recherche universitaire et la collaboration entre les milieux industriels et universitaires ne cessant d'augmenter.

L'avenir de la politique est actuellement à l'étude, sous la direction du CCCR.

Bourses Canada

A l'occasion de la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation en janvier 1988, le Premier ministre annonçait le lancement de Bourses Canada, programme visant à encourager les étudiants exceptionnels à faire des études de premier cycle en sciences naturelles, en génie ou dans d'autres disciplines. Chaque année, en vertu de ce programme quinquennal de 80 millions de dollars administré par l'Association des Universités et Collèges du Canada, sont décernées quelque 2 500 bourses d'une valeur de 2 000 $ chacune, renouvelables pendant trois années supplémentaires jusqu'à concurrence 8 000 $. Au moins 1 250 bourses sont accordées à des femmes et dix bourses ou plus sont prévues pour chaque province ou territoire.

La première année du Programme, 51 p. 100 des bourses ont été accordés à des femmes. Précisons en outre que 82 établissements d'enseignement canadiens comptaient parmi leur population étudiante un ou plusieurs boursiers. A la suite de l'annonce par le Premier ministre, en août 1988, de la première remise officielle des bourses, une cérémonie nationale et 37 activités régionales ont été prévues en l'honneur des 2 500 lauréats.

Réseaux de centres d'excellence

Le lancement du Programme de réseaux de centres d'excellence a été annoncé par le Premier ministre lors de la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation, en janvier 1988. Ce programme de 240 millions de dollars, élément clé d'InnovAction, a pour objet d'appuyer la recherche fondamentale à la fine pointe de la technologie, recherche d'un grand intérêt pour la compétitivité à long terme de l'industrie canadienne. En outre, le Programme prévoit la formation de personnel spécialisé dans les principaux secteurs de la recherche.

Les trois conseils de subventions à la recherche seront chargés de l'administration du Programme, aux termes duquel des fonds seront alloués à la suite d'un concours. Ce programme innovateur permettra aux plus éminents chercheurs du pays dans les domaines du génie et des sciences naturelles, médicales, sociales, et humaines de travailler ensemble, grâce à des réseaux regroupant universités, industries et laboratoires gouvernementaux.

A la date finale de réception des demandes en novembre 1988, quelque 158 demandes avaient été reçues, entraînant la participation de 4 000 chercheurs pour des projets évalués à plus de 2 milliards de dollars. Le Comité international de pairs, composé de 23 experts canadiens et étrangers et présidé par l'ancien président du Conseil des sciences du Canada, le D[r] Stuart Smith, a étudié les demandes. Les membres du Comité se sont rencontrés à deux reprises à Ottawa, ont examiné les rapports des évaluateurs et des études sur place, le cas échéant, et formuleront leurs recommandations sur le financement. De plus, au cours de l'exercice, ISTC a fourni les services de secrétariat au Comité consultatif du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, présidé par John Evans, de la société Allelix Inc., et Gilles Cloutier, recteur de l'Université de Montréal. Le Comité consultatif analysera les recommandations du Comité international de pairs.

Institut canadien des recherches avancées

Conformément aux dispositions de financement annoncées le 12 août 1986 et par suite de l'autorisation reçue après examen du dossier de l'Institut canadien des recherches avancées en 1987-1988, le gouvernement fédéral a octroyé 1,5 million de dollars à cet institut à titre de subvention de contrepartie des fonds provenant du secteur privé. Le gouvernement fédéral fournira à l'Institut des contributions égales à celles du secteur privé, et ce, jusqu'à concurrence de 7 millions entre 1987-1988 et 1990-1991.

Organisme privé à but non lucratif, l'Institut a été créé afin d'élaborer des programmes de recherche avancée sur les problèmes complexes de nature économique, sociale et intellectuelle, et relevant de certains secteurs canadiens de compétence. Les programmes visent à tisser des liens plus étroits entre d'éminents scientifiques et universitaires canadiens et étrangers. Au nombre des activités actuelles de l'Institut, signalons l'intelligence artificielle et la robotique, la cosmologie, la biologie évolutive, les sciences de la population et de la santé et la supraconductivité.

Société royale du Canada

Le gouvernement fédéral a approuvé une subvention de 500 000 $ pour aider la Société royale du Canada à élaborer un plan d'action, un plan d'évaluation de la recherche et un plan d'action positive. Dans le cadre de cette subvention, les ministères suivants ont fourni le financement nécessaire : Santé et Bien-être social Canada; Énergie, Mines et Ressources Canada; le Secrétariat d'État du Canada et le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Constitué par une loi adoptée par le Parlement en 1883, la Société royale du Canada reçoit depuis cette date son financement de base du gouvernement fédéral. Les 1 160 membres de cette société offrent des conseils judicieux et désintéressés sur des questions de la plus haute importance pour le gouvernement, les milieux d'affaires, les universités et le grand public. A titre d'exemples des activités de la Société, citons le rôle de premier plan dans le cadre de la participation canadienne au Programme international géosphère-biosphère (Transformation du Globe); l'évaluation de la recherche sur les effets des lignes de transport d'énergie à haute tension; et la publication en 1988 d'un rapport unanimement salué par le public et portant sur les questions médicales, sociales, éthiques et légales associées au SIDA.

Cadre décisionnel

Le Cadre décisionnel en matière de sciences et de technologie, lancé en 1987, est un important processus de coordination pour une saine gestion des activités du gouvernement fédéral en S-T, comprenant un ensemble de principes et de lignes directrices. De plus, un rapport annuel sur ces activités est présenté au Cabinet et au Conseil consultatif national des sciences et de la technologie. Au cours du prochain exercice, le Cadre décisionnel sera réexaminé à la lumière de l'évolution qui a marqué le domaine de la S-T.

Aperçu annuel des stratégies

Processus officiel de reddition de comptes au Cabinet, l'Aperçu des stratégies fédérales dans le domaine des sciences et de la technologie découle du Cadre décisionnel. En 1988, 20 ministères à vocation scientifique ont participé à la préparation de cet aperçu qui portait principalement sur les plans stratégiques des ministères, la réaffectation, la coordination des initiatives, les modalités d'évaluation des activités du gouvernement en S-T ainsi que la recherche extra-muros et l'influence en S-T.

Recherche extra-muros

La Politique de la recherche extra-muros a été approuvée par le Conseil du Trésor en 1987. En vertu de cette politique, chacun des principaux ministères à vocation scientifique doit soumettre une part de ses activités en S-T à un examen annuel, pour mesurer l'évolution du rendement au sein du Ministère et envisager la possibilité d'une plus grande participation du secteur privé. Dans le cadre de son processus de planification annuel, le MEST, de concert avec d'autres ministères, examine les Plans de la recherche extra-muros.

Examen des dépenses en S-T

L'*Appendice des sciences du budget des dépenses*, préparé pour le MEST par Statistique Canada, a servi à l'examen du rendement antérieur du gouvernement fédéral en S-T et du plan de dépenses du gouvernement. Cet examen quantitatif a fourni les données nécessaires à la préparation de l'Aperçu présenté au Cabinet. De plus, l'analyse des dépenses en R-D à l'échelle régionale, nationale et internationale a été menée dans le cadre des services consultatifs permanents auprès du Secrétaire du MEST et Premier conseiller scientifique et des ministres chargés d'activités liées à la S-T. Les tableaux sommaires des statistiques sur la S-T ont été publiés à l'intention des analystes et des commentateurs.

Par convention internationale, les activités en S-T se divisent en deux catégories : les sciences naturelles et le génie (SNG) et les sciences sociales et les sciences humaines (SSSH). Ces catégories se subdivisent en R-D et en activités scientifiques connexes.

En 1988, les dépenses en R-D au Canada au titre des SNG et des SSSH s'élevaient à 7,88 milliards de dollars, ce qui représente 1,32 p. 100 du Produit intérieur brut. Pour sa part, le gouvernement fédéral a dépensé 2,44 milliards en R-D, soit environ 31 p. 100 des dépenses nationales à ce poste.

Les dépenses du gouvernement fédéral en S-T totalisaient 4,86 milliards de dollars en 1988-1989. De ce nombre, 2,83 milliards ont financé les activités internes en S-T, 803 millions ont appuyé les activités de l'industrie en S-T et 769 millions ont été octroyés aux universités.

Diffusion de la technologie

De nos jours, les entreprises canadiennes sont appelées à évoluer dans le contexte d'une économie mondiale et doivent utiliser à bon escient les techniques les plus récentes pour consolider leur compétitivité. Le Ministère cherche à identifier divers moyens permettant à ces entreprises d'être à même d'adopter et d'adapter les nouvelles technologies pour accroître leur productivité et lancer de nouveaux produits sur le marché extérieur. Parallèlement à cette initiative, deux analyses comparatives internationales ont été menées en 1988-1989, la première portant sur les mesures fiscales d'incitation à l'innovation et la deuxième, sur les programmes non fiscaux d'aide à l'industrie.

Par ailleurs, le Ministère mène un sondage auprès des entreprises qui ont adopté ou adapté avec succès des techniques en vue d'accroître leur compétitivité, soit en améliorant leurs procédés de fabrication ou en développant des produits nouveaux ou améliorés. Le sondage cherche à obtenir de l'information directement auprès de sources industrielles sur les principales questions qui se posent aux entreprises intéressées par l'acquisition ou le développement de technologies et à identifier les tendances et les facteurs principaux exerçant une influence sur la diffusion de la technologie et l'innovation.

Propriété intellectuelle

Le MEST appuie les initiatives de Consommation et Corporations Canada visant à améliorer la réglementation et les pratiques en matière de propriété intellectuelle au Canada. Ces activités résultent des questions soulevées par les rapides percées dans certains domaines technologiques comme le logiciel et la biotechnologie et auxquelles il faut répondre de manière efficace.

En 1988, en collaboration avec le Conseil des sciences du Canada et Consommation et Corporations Canada, le Ministère a mené une vaste enquête auprès de l'industrie canadienne pour savoir de quelle façon celle-ci envisageait la question des droits en matière de propriété intellectuelle et connaître les répercussions de tels droits au chapitre du rendement économique et commercial, de l'investissement et d'autres décisions en affaires. Les résultats de cette enquête, qui sera publiée sous les auspices du Conseil des sciences du Canada, permettront d'obtenir des données importantes et utiles pour les entreprises qui cherchent à mieux faire valoir leurs droits en matière de propriété intellectuelle afin d'accroître leur compétitivité.

Technologies stratégiques

En 1988-1989, la principale réalisation du MEST dans ce domaine a été le lancement du Programme des technologies stratégiques, en collaboration avec le MEIR. Ce programme, fondé sur des politiques antérieures du MEST, représente un élément clé des initiatives du gouvernement fédéral pour aider l'industrie à relever les défis associés à l'évolution rapide de la technologie. Le Programme vise à consolider la capacité de l'industrie à développer et à appliquer les technologies nécessaires qui lui permettront de saisir les possibilités sur de nouveaux marchés. L'accent porte sur l'appui aux regroupements d'entreprises qui mènent des travaux de R-D fondamentale ou cherchent à trouver des applications aux techniques de pointe dans trois domaines : biotechnologie, informatique et matériaux industriels de pointe.

Biotechnologie

Le MEST est chargé des services de secrétariat et d'analyse pour le compte du Comité consultatif national de la biotechnologie (CCNB). En 1988-1989, le Ministère a terminé les travaux nécessaires à la révision de la composition et du mandat de ce comité, compte tenu de l'évolution des défis et des occasions que connaît le pays au chapitre de la concurrence. Son mandat actuel est axé sur l'élaboration d'une stratégie à long terme et de plans d'affaires visant à encourager les investissements publics et privés dans ce secteur.

Le Ministère a également préparé des ouvrages de référence liés à la biotechnologie et aux matériaux industriels de pointe, permettant d'identifier les capacités de R-D et les activités du Canada dans ces secteurs. Il a de plus participé à la rédaction du rapport annuel du CCNB.

Sensibilisation du public

En janvier 1988, lors de la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a annoncé le lancement, au coût de 10 millions de dollars, d'une initiative nationale pour sensibiliser le public à la S-T et favoriser au Canada le développement d'une culture davantage orientée vers les sciences. La Campagne de sensibilisation du public aux sciences et à la technologie et le programme Sciences et Culture Canada sont les deux principaux volets de cette initiative.

Campagne de sensibilisation

La Campagne de sensibilisation du public aux sciences et à la technologie, projet national à long terme reposant entre autres sur la participation des gouvernements, du secteur privé et des enseignants, a pour objet de sensibiliser le public à la S-T et de l'inciter à mieux connaître ce secteur d'activité.

En 1988, la campagne nationale à la radio et dans la presse écrite portait à l'attention du public la question du développement de la S-T. Parmi les autres initiatives dans le cadre de la Campagne, signalons les vastes consultations menées auprès de groupes des secteurs public et privé et la création de groupes d'appui composés de membres ayant des intérêts dans la campagne; la publication d'une brochure intitulée *Les sciences et la technologie au Canada : Plus j'y pense...*; une exposition itinérante comprenant un jeu-questionnaire informatisé; et, en collaboration avec les provinces et les territoires, le financement de projets de sensibilisation à l'intention des professeurs de sciences.

Sciences et Culture Canada

Sciences et Culture Canada, programme de 2,5 millions de dollars, finance projets et activités dans l'ensemble du pays afin de promouvoir la S-T auprès de la population. Il a été lancé par le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie en février 1988.

Ce programme est administré par Approvisionnements et Services Canada, sous la direction d'un comité de gestion présidé par le MEST. Un comité d'évaluation regroupant des représentants de milieux non gouvernementaux étudie les demandes de financement. Spécialistes dans le domaine de la sensibilisation du public à la S-T, les membres de ce comité sont nommés par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

En vertu de ce programme, deux concours ont été lancés au cours de l'exercice, soit en avril et en octobre 1988. Au total, 293 propositions ont été reçues, les demandes de financement dépassant 13 millions de dollars. De ce nombre, 73 ont été acceptées et quelque 2,65 millions de dollars ont été octroyés.

Programme spatial canadien

Plusieurs ministères et agences du gouvernement fédéral participent à des activités de R-D dans le domaine spatial. Le Comité interministériel sur l'espace, présidé par le MEST et relevant du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, coordonne ces activités. Le Cabinet décide de l'orientation de la politique et de l'affectation des fonds à la lumière des recommandations présentées régulièrement par le Ministre dans le cadre de l'élaboration du Plan spatial.

Le Programme spatial canadien poursuit trois objectifs fondamentaux, visant à :

- assurer l'exploitation complète des possibilités en matière de technologie spatiale en vue d'applications pratiques répondant aux besoins du Canada;
- favoriser l'essor d'industries spatiales concurrentielles;
- maintenir la réputation d'excellence du Canada sur la scène internationale, au chapitre de la conquête de l'espace à des fins scientifiques.

La coordination des activités prévues dans le cadre du Plan spatial de 1986 s'est poursuivie en 1988-1989. Au nombre des principaux volets de ce plan, citons la participation du Canada au Programme international de la station spatiale, dirigé par les États-Unis; le satellite pour le système mobile de télécommunications commerciales (SSM); et la planification liée au projet de satellite de télédétection destiné à la surveillance des ressources et de la navigation (RADARSAT). Soulignons également les programmes suivants : Programme des sciences de l'espace, Programme des astronautes canadiens ainsi que les autres programmes de développement en cours.

Coopération internationale dans l'espace

Dans le cadre de l'exploration de l'espace, les projets de collaboration avec des partenaires étrangers, soit dans le cadre d'ententes bilatérales (avec les États-Unis) ou d'ententes multilatérales (avec l'Agence spatiale européenne), font partie intégrante de la politique spatiale canadienne. En réalité, toutes les grandes initiatives du gouvernement dans ce domaine ont été réalisées avec d'autres pays. Cette collaboration a permis au Canada de poursuivre, à des coûts plus avantageux, les objectifs qu'il s'était fixés dans le cadre de son programme spatial tout en ayant accès à des techniques inestimables. De plus, en raison de l'importance croissante des activités spatiales sur la scène internationale et de la vitalité des échanges caractérisant ce secteur sur les marchés mondiaux, le rôle que joue le Canada dans ce domaine compte parmi les principaux éléments de sa politique étrangère.

L'exercice a été marqué par la conclusion d'ententes précisant les conditions générales de la participation du Canada au Programme international de la station spatiale, dirigé par les États-Unis. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a signé ces ententes à Washington, D.C., le 29 septembre 1988. Le Programme spatial canadien, dirigé par le MEST avec l'appui du Conseil national de recherches du Canada, s'est déroulé selon le calendrier prévu. Le Canada sera chargé de la construction du Système d'entretien mobile (SEM) et participera activement à l'exploitation de ce système lorsque la station spatiale sera en service vers le milieu des années 90. Le SEM facilitera le montage et l'entretien de la station spatiale, et servira à déplacer matériel et équipement, à déployer et à récupérer les satellites dans l'espace, à aider les astronautes dans l'exécution de leurs tâches et à réparer les instruments et autres charges utiles reliées à la station. En outre, un programme de développement axé sur les utilisateurs a été lancé, afin d'aider l'industrie canadienne à prendre une part du vaste marché des nouveaux matériaux fabriqués dans l'espace.

Aux termes d'une entente conclue avec l'Agence spatiale européenne (ASE), le Canada a continué de prendre part à deux programmes facultatifs, soit ERS-1 (programme de télédétection) et Olympus (satellite de télécommunications). Les négociations sont terminées et un accord décennal a été signé, renouvelant une entente de

collaboration étroite entre l'ASE et le Canada. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie devait participer à la ratification de cet accord vers la fin de mai 1989.

Le 1er mars 1989, l'Agence spatiale canadienne a été constituée par décret, en attendant l'adoption des dispositions habilitantes énoncées dans le projet de loi déposé à la Chambre des communes. A cette date, le MEST a transféré toutes les tâches et attributions énumérées ci-dessus à l'Agence. Au cours des prochains exercices, le compte rendu des activités dans le cadre du Programme spatial canadien sera présenté dans le rapport annuel de l'Agence spatiale canadienne.

Activités internationales en S-T

Au nombre de ses principaux rôles, le MEST est appelé à fournir lignes directrices et conseils afin de maintenir et de susciter une collaboration fructueuse avec les partenaires étrangers. La coopération internationale se fait aux termes de quelque 200 accords bilatéraux et multilatéraux en S-T. Le Canada participe également à la signature d'accords de gouvernement à gouvernement et à des échanges de lettres avec la Communauté économique européenne (CEE), la Corée du Sud, le Japon et la Norvège.

Dans le cadre de discussions officielles sur la S-T engagées en 1988-1989 avec les États-Unis, l'URSS, la Norvège, l'Autriche, la Suède, la CEE et le Japon, le MEST a expliqué les priorités d'InnovAction et souligné la nécessité d'une plus grande participation de l'industrie à toutes les étapes du processus d'innovation.

Le Conseil des sciences du Canada a terminé une étude portant sur la complémentarité entre le Canada et le Japon. Lancée par le MEST ainsi que financée par le Ministère et Affaires extérieures Canada, cette étude devait être présentée aux premiers ministres de ces deux pays vers la fin de l'été 1989.

En prévision d'Europe 1992, le MEST s'est penché sur les meilleurs moyens d'avoir accès au Programme cadre de recherche et de développement technologique de la CEE. A cette fin, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a rencontré les représentants de la CEE et donné un aperçu des centres d'intérêt du Canada.

Un représentant du MEST fait partie de la délégation canadienne auprès du Comité de la politique scientifique et technologique de l'Organisation de coopération et de développement économiques. En outre, le MEST représente le Canada auprès du Comité scientifique du Commonwealth et a participé à la biennale de cet organisme à Lagos, au Nigeria, dont le thème était la S-T et le développement.

En collaboration avec Affaires extérieures Canada, le Comité scientifique de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) et l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, le Ministère a continué de s'engager dans plusieurs programmes importants.

Afin d'encourager les PME à être plus compétitives sur les marchés extérieurs et de les aider à mieux cerner leurs besoins commerciaux et technologiques, le MEST a lancé le programme Entrepreneurs en technologie. Ce programme a été approuvé et sera mis en oeuvre au cours du prochain exercice.

Le Ministère a participé à plusieurs conférences et programmes multilatéraux, notamment le Programme scientifique sur la frontière humaine avec le Japon, et a pris part aux préparatifs du Square du sommet de Toronto.

Publications

Trousse d'information sur la technologie et l'innovation préparée à l'intention des professeurs de sciences humaines

Ces trousses d'information, préparées à l'intention des professeurs de sciences humaines et portant sur la technologie et l'innovation dans l'industrie canadienne, étaient au nombre des projets découlant de la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation, tenue à Toronto en janvier 1988 et présidée par le Premier ministre.

Deux trousses d'information ont été préparées pour l'enseignement des sciences et des sciences sociales dans l'ensemble des écoles secondaires canadiennes. Chaque trousse fournit certaines données sur les questions soulevées lors de la Conférence et sur les innovations techniques de certaines entreprises canadiennes. Les trousses ont été préparées en vue de la conférence par Graham Orpwood, spécialiste de renommée nationale en matière de pédagogie des sciences. Elles ont été conçues pour répondre aux programmes d'enseignement de fin du secondaire sanctionnés par le ministère de l'Éducation de chacune des provinces.

Comité consultatif national de la biotechnologie, *Rapport annuel 1987-1988*
Ce troisième important rapport intitulé *La réglementation de la biotechnologie : une question primordiale pour la recherche et le développement industriel au Canada*, exprime les inquiétudes de l'industrie au sujet de la réglementation des produits de la biotechnologie aux termes de la nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Il souligne également la nécessité de créer un climat réglementaire prévisible qui stimule le développement et les applications industrielles des produits de la biotechnologie et assure à la fois la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement. Ce document bilingue a été publié en 1989.

Bourses Canada
Description du Programme, formulaires de demandes et affiches
Ces documents fournissent des précisions sur le programme Bourses Canada, soit les critères d'admissibilité, les méthodes de sélection des boursiers ainsi que des lignes directrices à cet effet, et enfin, une description de la raison d'être du Programme.

Ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, *Rapport annuel 1987-1988*
Les rapports des exercices précédents sont disponibles sur demande. Ce document bilingue a été publié en 1989.

***L'appui du gouvernement du Canada au développement technologique* : sommaire des programmes et des stimulants du gouvernement**
Résumé des principaux programmes, stimulants et autres activités d'appui du gouvernement fédéral en vue de favoriser le développement de la technologie au Canada. Ce document bilingue a été publié en 1989.

Sommaire des dépenses

Ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie

	1988-1989	1987-1988	Augmentation (Diminution)	%
	(en milliers de dollars)			
Personnel	9 748	10 093	(345)	(3)
Biens et services	7 691	7 381	310	4
Immobilisations	479	1 350	(871)	(65)
Subventions et contributions	19 164	11 776	7 388	63
Total	**37 082**	**30 600**	**6 482**	**21**
Années-personnes	168	171	(3)	(2)
Subventions				
Canada-Québec	5 369	3 503	1 866	53
Canada-C.-B.	1 411	973	438	45
Organismes nationaux	1 500	1 500	-	
Bourses Canada	4 985	-	4 985	
Contributions				
ASE *	4 500	4 000	500	13
PPOT ** de l'ASE	1 400	1 800	(400)	(22)
Total	**19 164**	**11 776**	**7 388**	**63**

* Agence spatiale européenne.
** Programme préparatoire d'observation de la Terre.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990
N° au cat. : C1-1989
ISBN 0-662-57199-1
PU 3329

HC111/.A3
Canada. Dept. of Regional
Canada. Dept. of Regional
Industrial Expansion and
ALDR 1988/89 ISTC

DATE DUE - DATE DE RETOUR

NOV 14 1991	
DEC 10 1991	
JAN 15 1992	
MAY 14 1993	
MAY - 3 2007	
JUN 18 2010	

ISTC 1551 (8/88)

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
134430